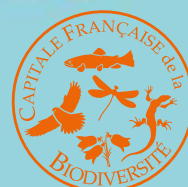




STRASBOURG

GRANDEUR NATURE

PLAN D'ACTIONS 2016-2020





ÉDITO

Une fois encore, le dialogue et la concertation, véritables marques de fabrique de la politique strasbourgeoise, ont présidé à l'élaboration d'un projet essentiel pour la ville. Alors que la Conférence mondiale sur le Climat de Paris s'est achevée sur un succès incontestable, en mettant l'accent sur le rôle de premier plan que doivent jouer les initiatives locales, notre ville se dote de son « Plan Strasbourg Grandeur Nature » et je m'en réjouis vivement.

Fruit d'une étude menée tout au long de l'année 2015, à l'initiative et sous l'égide de Christel Kohler, adjointe en charge de la nature en ville, ce document constitue désormais un véritable outil de planification des actions à mettre en œuvre au cours des années à venir pour renforcer la place de la nature en ville à Strasbourg et sur l'ensemble de notre territoire.

Cette démarche a comporté au total trois volets, une enquête auprès des Strasbourgeois pour évaluer leur sensibilité à cette question, six ateliers dans trois quartiers de la ville ayant réuni environ une centaine de participants et enfin des ateliers de projets qui ont permis de croiser les regards de l'ensemble des partenaires concernés : usagers, architectes, urbanistes, jardiniers, sociologues, associations, etc.

Dès la première enquête, les Strasbourgeois ont jugé « compatibles » la nature et la ville et plébiscité la présence d'arbres, de fleurs, de verdure et de parcs dans la ville, considérée comme un facteur de qualité de vie et de lien social.

Il nous revient donc de relever le défi consistant à assurer le développement urbain tout en préservant et en intensifiant notre patrimoine naturel.

De ce point de vue, notre territoire recèle de très nombreuses richesses à proximité ou parfois même en plein centre ville, à l'exemple de nos sites classés en réserve naturelle nationale tels que le Rohrschollen ou la forêt de Neuhof-Illkirch. Ce patrimoine exceptionnel est complété par la présence d'espèces emblématiques telles que le crapaud vert ou le hamster commun, ainsi que de nombreuses espèces de fonge, de flore et de faune.

Capitale de la biodiversité en 2014, Strasbourg est donc résolue à poursuivre et à renforcer son engagement en faveur de la nature et de la biodiversité, pour préparer notre territoire aux enjeux liés aux changements climatiques.

Je suis convaincu que ce plan servira de cadre efficace à nos actions tant dans le strict domaine de la nature en ville que dans les autres domaines de l'action municipale, car nous savons désormais que la préoccupation environnementale est transversale et concerne aussi bien l'air que nous respirons, notre alimentation, notre habitat que nos déplacements. Dans ce dernier domaine comme dans celui de la biodiversité, Strasbourg est incontestablement pionnière et compte bien conserver cette longueur d'avance.

ROLAND RIES
MAIRE DE STRASBOURG



UN CONSTAT GLOBAL, UNE RÉPONSE LOCALE

1. L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?

Le terme biodiversité désigne la diversité du vivant. Intégré dans le langage courant grâce au sommet planétaire de Rio de Janeiro de juin 1992, il entend l'ensemble des espèces végétales, animales, des gènes et des écosystèmes. Il implique également les relations entre les êtres vivants, mais aussi avec leur milieu.

L'Homme dépend entièrement de la biodiversité pour sa survie. En effet, la biodiversité nous nourrit, nous permet de nous soigner, de nous chauffer, de nous habiller, etc.

La biodiversité nous rend ainsi de multiples services comme :

- Les services supports, nécessaires à la production de tous les autres services fournis par les écosystèmes. Ils concernent par exemple la production d'oxygène atmosphérique, la formation et la rétention du sol, le cycle de l'eau...
- Les services d'approvisionnement, comme la nourriture végétale et animale, les combustibles, des fibres comme le coton ou le chanvre, des plantes médicinales, etc.
- Les services de régulation, liés au bon fonctionnement des écosystèmes tels, entre autres, le maintien de la qualité de l'air, la régulation du climat ou encore la filtration des eaux.
- Les services culturels et sociaux : la nature influence les artistes et nous y puisons de nombreuses valeurs que l'éducation à l'environnement doit continuer de transmettre.

UNE ÉROSION ALARMANTE

Lors de la conférence de Rio, les scientifiques ont interpellé l'opinion mondiale sur l'extinction alarmante de nombreuses espèces végétales et animales qui peuplent actuellement la Terre.

Les causes sont multiples : agriculture intensive, surpêche, urbanisation galopante, exploitation effrénée des ressources naturelles, pollutions diverses... autant de facteurs qui concourent à une fragmentation des habitats et une destruction des milieux et de leur biodiversité.

D'autre part, la sauvegarde de la biodiversité est intimement liée à la lutte contre le changement climatique. L'urgence est donc à l'action si nous ne voulons pas être les témoins et les victimes d'une sixième extinction massive.

2. UNE PRÉOCCUPATION MONDIALE

Devant ce constat alarmant, le Sommet mondial de la Terre de Johannesburg en 2002, a réuni des représentants de tous pays dont l'objectif était de freiner significativement l'érosion de la biodiversité. Ne parvenant à un accord ambitieux, un nouveau sommet a été organisé à Nagoya au Japon en 2010. Il a permis d'aboutir à la signature de la Convention pour la diversité biologique (CDB).

La France a défini sa propre « Stratégie nationale pour la Biodiversité » en 2004 (la SNB), concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la Diversité Biologique. Elle vise à « renforcer notre capacité individuelle et collective à agir, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités (eau, sols, mer, climat, énergie, agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures, tourisme, industrie, commerce, éducation, recherche, santé, etc.) ».

3. UN ENGAGEMENT LOCAL : LE PLAN STRASBOURG GRANDEUR NATURE

L'Eurométropole de Strasbourg a la chance de bénéficier d'un patrimoine naturel exceptionnel, reconnu au niveau européen. Il participe tout autant à l'identité locale qu'à l'attractivité du territoire. La bande rhénane regroupe par exemple des milieux remarquables. Ils correspondent à l'ancien champ inondable du fleuve et sont constitués d'une mosaïque d'écosystèmes, abritant un cortège varié d'espèces végétales et animales. Cette zone fait d'ailleurs l'objet de mesures de protection spécifiques, menées notamment par la Ville de Strasbourg.

À ce patrimoine déjà exceptionnel viennent s'ajouter des espèces emblématiques et à forts enjeux comme le Crapaud vert ou le Hamster commun. Par ailleurs, la Ville abrite de nombreuses espèces de fonge, de faune et de flore, qui y ont parfois trouvé des milieux de substitution. Dans une ville et une agglomération à densité élevée, le défi majeur consiste à allier des objectifs souvent opposés : développement urbain, satisfaction des attentes des riverains, préservation du patrimoine naturel et adaptation au changement climatique. Ce dernier point est également une composante forte de la politique environnementale de Strasbourg.

Indispensable au maintien de la biodiversité locale, le renforcement de la place de la nature en ville contribuera aussi à améliorer le cadre de vie des Strasbourgeois (lutte contre la pollution atmosphérique, diminution des îlots de chaleur, création d'espaces de convivialité, etc.). Aujourd'hui, la Ville de Strasbourg, engagée depuis de nombreuses années en faveur de la biodiversité souhaite aller plus avant dans sa démarche. Afin d'optimiser les actions et les ressources, elle se dote d'un véritable outil de stratégie et de suivi, grâce à son plan intitulé Strasbourg Grandeur Nature.



LA MÉTHODE DE CONSTRUCTION DU PLAN « STRASBOURG GRANDEUR NATURE »

Du printemps à l’automne 2015, une intense phase de travail et de réflexion a mobilisé très largement autour de la construction du plan « Strasbourg Grandeur Nature ». Ce travail a fait l’objet d’un accompagnement par un bureau d’étude dans le cadre d’une assistance à maîtrise d’ouvrage. Cette première partie présente brièvement les étapes de ce travail et les choix méthodologiques retenus.

Tout au long de la démarche l’accent a prioritairement été mis sur la mobilisation de l’ensemble des parties prenantes. Les modes d’animation retenus ont laissé place à la participation et à l’expression de chacun.



VISION GLOBALE DE LA DÉMARCHÉ

Afin de recueillir une grande diversité de contributions, la construction du plan s’est structurée autour de plusieurs temps de mobilisation des acteurs. Ceux-ci se sont articulés autour des 3 phases suivantes :

1^{ER} TEMPS : APPRÉHENDER L’EXISTANT

Cette première phase s’est déroulée jusqu’à l’été 2015. Elle a été consacrée plus particulièrement à quatre chantiers :

- **L’identification des actions emblématiques déjà menées en faveur de la biodiversité par les services de la collectivité.** Il s’agissait d’aboutir à une meilleure vision globale des actions individuelles et de leur complémentarité. Elle a donné lieu à une vingtaine d’entretiens avec des services tels que les sports, les cimetières, les jardins familiaux, la vie scolaire, l’urbanisme ou tout naturellement les espaces verts et de nature,

- **La réalisation d’ateliers de quartiers sur la place de la nature en ville.** Ces ateliers étaient largement ouverts aux citoyens et représentants associatifs. Ils devaient permettre de mieux appréhender les thématiques prioritaires pour les participants, en lien avec la nature en ville, sa préservation et son renforcement. Cette étape est présentée synthétiquement dans le paragraphe suivant (« Zoom sur les ateliers de quartiers »),

- **La réalisation d’une synthèse des données naturalistes collectées sur le territoire de la Ville et de l’Eurométropole de Strasbourg.**

- **La réalisation d’une enquête de perception de la nature en ville auprès des strasbourgeois.** Ce travail est présenté dans la seconde partie, qui lui est consacrée.

2ND TEMPS : ELARGIR LA VISION DE LA THÉMATIQUE

Cette seconde phase a été menée parallèlement à la première et sur la même période. Elle a été consacrée aux tâches suivantes :

- **La recherche de retours d’expériences,** ciblée sur une dizaine de démarches du même ordre, menées par d’autres collectivités. Ce travail avait pour objectif d’alimenter la réflexion et d’élargir le « champ des possibles », tant sur le fond que sur la forme,

- **La constitution d’un groupe de travail** et l’organisation de séances thématiques de production d’idées.

3^{ÈME} TEMPS : SÉLECTIONNER DES ACTIONS RÉALISTES ET COHÉRENTES POUR STRASBOURG

Cette ultime phase, réalisée au cours de l’été et de l’automne 2015 a été l’occasion :

- **d’identifier précisément les référents et porteurs de projets** internes et externes susceptibles de réaliser les actions pressenties,
- de travailler avec eux à la **sélection et l’appropriation des actions**, ainsi qu’à l’identification des freins et des leviers correspondants,
- de retenir avec les élus et représentants des services une articulation cohérente au service des ambitions du futur plan d’actions.

ZOOM SUR LES ATELIERS DE QUARTIERS

Ces ateliers « pilotes » ont été organisés sur 3 quartiers strasbourgeois selon le calendrier suivant :

Quartiers	Bourse/ Esplanade/ Krutenu	Gare	Robertsau
1 ^{ère} séance	21/04/2015 Eurométropole 1 Parc de l’Etoile	21/04/2015 13 quai Saint-Jean	22/04/2015 119 rue Boecklin
2 ^{ème} séance	19/05/2015 Eurométropole 1 Parc de l’Etoile	18/05/2015 13 quai Saint-Jean	12/05/2015 119 rue Boecklin

L’objectif de la 1^{ère} séance était d’identifier avec les participants leur représentation spontanée de la nature en ville et d’effectuer un inventaire des lieux de nature de leur quartier.

La 2^{ème} séance a été l’occasion d’échanges avec des représentants de la collectivité pour mieux comprendre l’historique des lieux identifiés précédemment et les contraintes associées. Elle a également permis de découvrir les résultats de l’enquête de perception menée auprès des strasbourgeois et de hiérarchiser les thématiques à soumettre au groupe de travail.



Les 6 séances ont mobilisé une centaine de participants, dont certains ont intégré par la suite le groupe de travail en qualité de représentant des ateliers de quartier.

ZOOM SUR LES SÉANCES DU GROUPE DE TRAVAIL

Sur la base de la perception de la nature en ville (enquête et ateliers de quartiers) et de hiérarchisation des thématiques et objectifs prioritaires, un groupe de travail a été constitué. Celui-ci devait proposer des actions susceptibles de répondre aux enjeux identifiés précédemment.

Le groupe de travail était structuré autour de quatre « collèges » :

- le premier collège représentait celles et ceux qui travaillent et créent de l’activité économique sur le territoire (collège « socio-économique »),
- le second collège représentait celles et ceux qui vivent sur le territoire (collège « société civile »),
- le troisième collège représentait celles et ceux qui administrent le territoire : les collectivités et propriétaires fonciers publics (collège « acteurs publics »),
- le quatrième et dernier collège représentait celles et ceux qui exercent une expertise de terrain indépendante en lien avec la thématique (collège « experts et naturalistes »).

Les membres des collèges ont participé à l’ensemble des séances selon leurs disponibilités et leurs centres d’intérêt, de telle sorte que chaque compétence et sensibilité a toujours été représentée lors des travaux. Après un temps de remise dans le contexte, les séances en atelier thématique ont été animées selon une méthode participative dite de « world café » permettant de démultiplier la créativité et la productivité des participants, tout en leur laissant le maximum de temps de parole.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28 MAI 2015

Cette séance a été l’occasion de réunir le groupe de travail pour la première fois.



Outre une remise dans le contexte global, cette séance a permis de :

- présenter les résultats obtenus lors des étapes précédentes,
 - faire témoigner de nombreux acteurs issus des divers collèges afin d’amener un aspect très concret aux travaux,
 - présenter le déroulement des ateliers thématiques à venir.
- Cette séance de travail a regroupé près de **70 participants**.

ATELIER THÉMATIQUE DU 2 JUIN 2015 : CONNAÎTRE ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ



Les questions abordées lors de cet atelier :

- Comment développer, rassembler, mutualiser les savoirs en lien avec la biodiversité ?
- Comment renforcer la protection de la biodiversité en ville ?
- Comment intégrer la biodiversité comme élément essentiel des politiques publiques ?
- Comment prendre en compte la biodiversité dans les opérations d'aménagement et de construction ?
- Comment concilier la protection de la biodiversité et les usages sociaux des espaces verts ?

Cette séance de travail a regroupé une **cinquantaine de participants**.

ATELIER THÉMATIQUE DU 9 JUIN 2015 : INFORMER ET SENSIBILISER. CONSULTER ET MOBILISER



Les questions abordées lors de cet atelier:

- Comment informer, sensibiliser, éduquer tous les publics à la nature en ville et à ses bénéfices pour l'Homme ?
- Comment informer, sensibiliser et renforcer les compétences des agents de la collectivité sur la biodiversité ?
- Comment orienter et accompagner les professionnels vers des pratiques respectueuses de la biodiversité ?
- Comment consulter et associer dès l'amont les citoyens aux projets urbains en lien avec la nature ?
- Comment faciliter et inciter les initiatives et les actions des citoyens en faveur de la nature en ville ?

Cette séance de travail a regroupé une **cinquantaine de participants**.

ATELIER THÉMATIQUE DU 16 JUIN 2015 : MAINTENIR ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL



Les questions abordées lors de cet atelier :

- Comment restaurer et créer des espaces favorisant la biodiversité urbaine ?
- Comment renforcer le maillage vert de la ville et faciliter la mobilité de la faune et de la flore ?
- Comment promouvoir les pratiques d'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction ?
- Comment promouvoir une gestion écologique des espaces privés et publics ?
- Comment redonner sa place à l'eau en ville et en faciliter l'accès ?

Cette séance de travail a regroupé une **cinquantaine de participants**.

ATELIER THÉMATIQUE DU 23 JUIN 2015 : CONTRIBUER À LA RÉSILIENCE ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



Les questions abordées lors de cet atelier:

- Comment préserver les espaces nourriciers agricoles ou non, implantés dans la ville ?
- Comment favoriser les circuits courts alimentaires et développer la capacité nourricière du territoire ?
- Comment travailler la complémentarité ville nature / ville nourricière ?
- Comment définir une gouvernance partagée sur les questions de ville nature et ville nourricière ?
- Comment faire du patrimoine naturel un outil d'attractivité du territoire ?

Cette séance de travail a regroupé une **trentaine de participants**.

BILAN DES ATELIERS EN QUELQUES CHIFFRES :
107 participants. 53 structures représentées.
45 personnes en moyenne par atelier.
Plus de 230 propositions...

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 JUIN 2015

Cette séance a été l'occasion de restituer une synthèse des propositions aux participants.

Un travail collectif d'identification de leurs priorités a également été effectué.

Cette séance de travail a regroupé près de **80 participants**.



LA CONSTRUCTION DU PLAN

Au cours de l'été et de l'automne 2015 de nombreuses séances de travail ont permis d'identifier la quarantaine de référents internes à la collectivité amenés à sélectionner et mettre en œuvre les actions proposées. Chacun d'eux a assumé la rédaction des « fiches actions » correspondantes. Par ailleurs des journées « dernières boutures » ont été organisées les 15, 25 et 29 septembre 2015.

Elles ont permis de rencontrer 9 porteurs de projets (internes et externes) volontaires, qui sont venus exposer de possibles pistes de collaboration sur le futur plan.

L'architecture définitive du plan d'actions « Strasbourg Grandeur Nature », structurée autour de 4 axes, 9 enjeux et 23 objectifs stratégiques a été retenue et validée en Comité de pilotage le 12 novembre 2015. Elle est présentée dans la partie qui lui est consacrée.

LA PERCEPTION DE LA NATURE PAR LES STRASBOURGEOIS

La première étape de la construction du plan « Strasbourg Grandeur Nature » a consisté à recueillir la perception de ses habitants.

Les politiques de gestion différenciée des espaces verts et de zéro-pesticide, engagées depuis plusieurs années, ont permis le retour de plusieurs formes de nature (et notamment de la végétation spontanée). Dès lors, les citoyens commencent à changer de regard et sont aujourd’hui demandeurs de davantage de nature en ville.
Cependant une question demeure : de quelle nature parlent-ils ?

Un échantillon de **200 personnes** a donc été questionné, pour l’essentiel sur le format du micro-trottoir (pour 75 % des sondés), d’autres lors d’ateliers de quartier. Le questionnaire était composé de 16 questions. La grande majorité étaient ouvertes, afin de ne pas diriger ou influencer les répondants. La durée d’échanges moyenne était de 15 minutes. L’enquête a été réalisée durant la dernière quinzaine du mois d’avril 2015. Dans un souci d’obtenir un échantillon représentatif en termes de classes d’âges et de catégories sociales, les micros-trottoirs ont été réalisés sur l’ensemble de la semaine (lundi au dimanche) et sur une plage horaire ample (8h à 20h).



Qu’évoque pour les Strasbourgeois le mot « nature » ?



Les Strasbourgeois semblent voir en premier lieu l’arbre comme symbole de la présence de la nature et de manière plus générale la végétation.

Aux yeux d’une forte majorité de ces habitants, la nature en ville paraît surtout prendre forme à travers les parcs.



Quelle est l’utilité des espaces verts ?



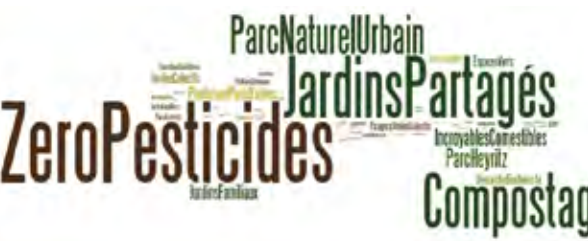
Ce sont les fonctions sociales des espaces verts qui sont mises en avant par les répondants. Les espaces verts sont avant tout perçus comme des lieux qui invitent au calme, à changer de rythme, à se ressourcer, se rencontrer, à pique-niquer, jouer, etc. La préservation de la santé apparaît ensuite. Face à cela, la fonction écologique n’est que très peu mise en avant. L’espace vert est défini comme un lieu d’apaisement, créateur de lien social, bien avant d’être imaginé comme un écosystème.

La présence d’espaces verts arrive en tête des critères de choix du lieu d’habitation pour les Strasbourgeois, devant les transports en commun et la distance au lieu de travail.

88 % des Strasbourgeois jugent « nature » et « ville » compatibles.

Le parc de l’Orangerie est de loin le lieu de nature le plus fréquenté par les Strasbourgeois (41 % des répondants).

Quelle connaissance des démarches déjà engagées ?



61 % des personnes interrogées ont déjà entendu parler des actions menées par la Ville de Strasbourg en faveur de la nature en ville.

Elles citent en premier lieu le zéro pesticide, les jardins partagés, la promotion du compostage et la création du Parc Naturel Urbain.

Si 67 % des Strasbourgeois plébiscitent la démarche zéro-pesticide, 32 % n’en avaient pas encore entendu parler. Une fois informés, la quasi-totalité d’entre eux se sont dit favorable à cette démarche.

Deux opérations d’aménagement récentes, favorables à la présence de nature en ville, figurent en tête des aménagements jugés comme les plus réussis par les strasbourgeois. Il s’agit de la place d’Austerlitz et du parc du Heyritz.





PARC DE L'ORANGERIE



BERGES DU RHIN

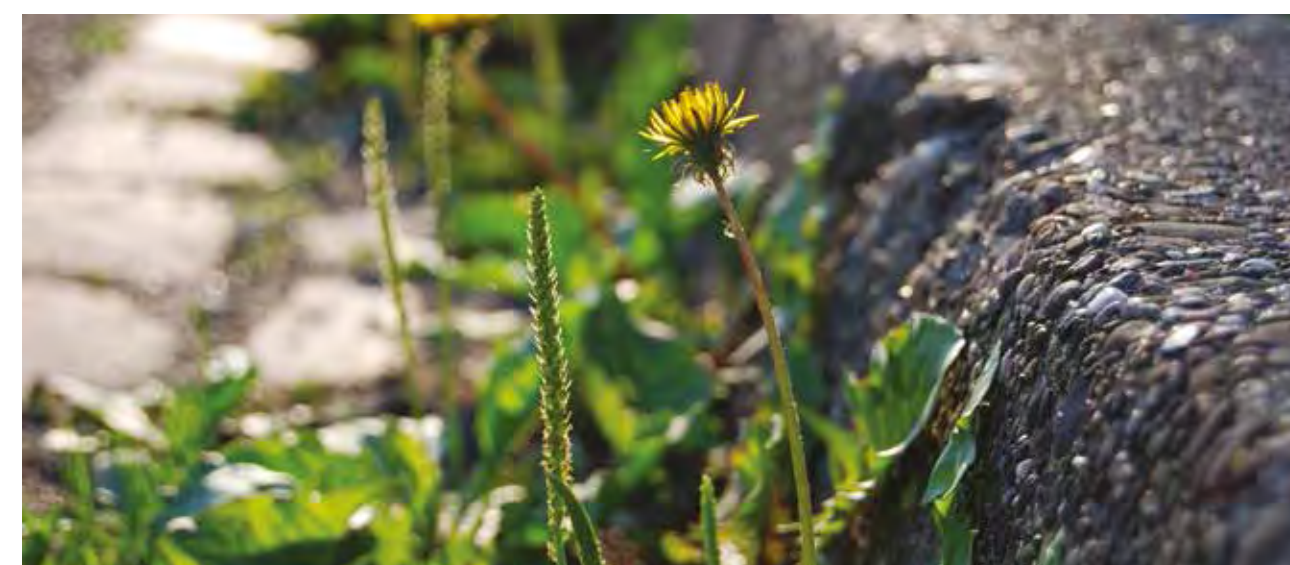
Encore une fois le parc de l'Orangerie est plébiscité (cité par 78% des répondants). Sur les quatre photos citées le plus fréquemment, l'eau est une des composantes principales de l'image (ou est évoquée par le type de végétation). La présence de nature à Strasbourg semble être intimement liée à la présence de l'eau. Ces quatre paysages ont un second point commun : la présence d'arbres relativement imposants, symboles prépondérants de la présence de nature en ville.

La gestion différenciée* et **les jardins partagés** sont également mis en avant.

32% des Strasbourgeois disent aimer toutes les formes de nature en ville.



Seul 20 % des personnes interrogées n'apprécie pas les herbes folles au pied d'un lampadaire ou en bordure d'un trottoir.



***la gestion différenciée** consiste à ne pas appliquer à tous les espaces verts la même intensité ou la même nature de soins. Les espaces sont classés en plusieurs catégories, des plus horticoles (demandant des interventions fréquentes) aux plus extensifs (les plus favorables à la biodiversité). Elle peut se résumer ainsi : « intervenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible ».

Zoom sur les espèces végétales préférées en ville :

Si des plantes horticoles (buddléia, rosiers, bégonias) conservent une place importante dans cet ordre de préférence, les espèces sauvages sont fortement encouragées, en particulier les espèces comestibles, symboles d'une ville nourricière.



Zoom sur les espèces animales préférées en ville :

30 espèces ont été soumises « au vote ».

Ecureuil, coccinelle, hérisson, paon du jour, mésange sont les espèces les plus citées, en compagnie de la cigogne, davantage perçue comme un symbole.

Les pollinisateurs bien qu'appréciés et reconnus pour leur rôle, sont encore sources de craintes relatives aux piqûres. Il est intéressant d'observer le très bon positionnement de la chouette hulotte ou de la pipistrelle. Ces espèces, jadis sources de mythes et légendes, semblent aujourd'hui être identifiées comme des témoins d'une ville plus accueillante pour la vie sauvage.

1/3 des strasbourgeois affirment que toutes les espèces animales ont leur place en ville, mais près de 30% d'entre eux sont tout de même dérangés par la présence des pigeons. Plus surprenant, la faune du sol (souvent méconnue), fait encore souvent l'objet de rejets.



LE PATRIMOINE NATUREL DE L’EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Une faune et une flore riches et spécifiques (Source Odonat)

Située au carrefour de la Bruche et du Rhin, Strasbourg jouit d’une situation géographique particulière, qui engendre une faune et une flore spécifique.

Du côté de la flore, on note ainsi environ 1600 espèces, dont 1000 indigènes ou spontanées et 600 plus ou moins cultivées dans les jardins et les parcs. Environ 20% de la flore spontanée (soit 197 espèces) est patrimoniale ou protégée (source Michel Hoff – Société botanique d’Alsace).

Du côté de la faune, nous ne sommes pas en reste, puisque près de 200 espèces d’oiseaux survolent le territoire toute l’année. On compte également des dizaines d’espèces de mammifères, six de reptiles et neuf d’amphibiens, sans compter quelques 150 espèces d’insectes ou autre microinvertébrés, poissons, etc.

Pour aller plus loin

- 197 espèces d’oiseaux, dont une quarantaine d’espèces rares ou peu communes : faucon pèlerin, pic noir, martin pêcheur, grive litorne, bergeronnette grise, corbeau freux, cygne tuberculé, merle noir...
- 34 espèces de mammifères, dont 6 rares ou peu communes et 8 de chauve-souris : grand hamster, castor, pipistrelle de Kuhl, renard, écureuil, sanglier...
- 6 espèces de reptiles : lézard des murailles, couleuvre à collier, tortue...
- 9 espèces d’amphibiens, dont le crapaud vert
- 42 espèces de libellules (odonates), dont 5 rares ou peu communes
- 46 espèces de lépidoptères (papillons), dont 6 rares ou très rares
- 33 espèces d’orthoptères, dont 3 rares ou très rares : sauterelles, criquets...

PLUS DE 1000 ESPÈCES DE PLANTES ET 500 ESPÈCES ANIMALES.

Sur les 2110 taxons observés sur la Ville de Strasbourg, depuis le XIXe siècle, 1.155 espèces ont été notés sur la période 1995-2010.

Concernant la faune, ce sont pas moins de 511 espèces qui ont été observées sur le territoire de l’Eurométropole ces 10 dernières années (dont 384 uniquement sur Strasbourg). Parmi ces espèces, 79 sont considérées comme patrimoniales.

QU’APPELLE-T-ON UNE ESPÈCE À ENJEUX ?

Une espèce peut-être rare sur un territoire donné et classé sur liste rouge. Ce n’est pas là un refus de figurer à l’annuaire, bien au contraire ! Il existe des listes rouges européennes, nationales et régionales pour les espèces menacées. Ces listes sont régulièrement actualisées. De nombreux éléments sont pris en compte pour attribuer ce statut à une espèce. Pour l’avifaune (oiseaux), on s’attachera particulièrement à son statut reproducteur (certain, probable, possible). Dans la majeure partie des cas, on observera l’importance relative des populations sur le territoire concerné.

Ces espèces à enjeux, aussi qualifiées d’espèces patrimoniales, peuvent faire l’objet de mesure de protection réglementaire.

UNE TRENTAINE D’ESPÈCES À ENJEU FORT, VOIRE MAJEUR À STRASBOURG !

L’enjeu est dit « fort », voire « majeur » lorsque le territoire de l’Eurométropole abrite une part significative (voire très significative) de la population alsacienne de l’espèce et a une forte (voire très forte) responsabilité en vue du rétablissement d’un bon état de conservation.

CONNAÎTRE, POUR MIEUX PROTÉGER !

Grâce à un important travail de synthèse et de saisie, la ville et l’Eurométropole de Strasbourg, dispose aujourd’hui **d’une base de plus de 100 000 données naturalistes**. Les futures observations seront ajoutées à cette base, afin d’évaluer l’impact des mesures de préservation et de gestion de notre patrimoine naturel.

DES ESPÈCES PAS ASSEZ OBSERVÉES ...

Les observations de la faune se concentrent sur les vertébrés. Les invertébrés ne totalisent que 8% des observations faunistiques, alors qu’ils représentent un tiers de notre patrimoine local. Alors, observez autour de vous et n’hésitez pas à enregistrer vos données sur le portail faune-alsace.org.



LA STRUCTURE DU PLAN

STRASBOURG GRANDEUR NATURE

AXE	ENJEUX	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
AXE 1 : UN PATRIMOINE NATUREL À TRANSMETTRE	CONNAÎTRE & PARTAGER LES CONNAISSANCES	CONNAÎTRE ET INVENTORIER LE PATRIMOINE NATUREL
		VULGARISER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES
	PROTÉGER & CONSERVER LE PATRIMOINE	MATÉRIALISER ET PRÉSERVER LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE
		PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE
AXE 2 : UNE CULTURE PARTAGÉE DE LA NATURE	DIFFUSER L'INFORMATION	INTERPELLER LE CITOYEN
	TOUCHER TOUS LES PUBLICS	SENSIBILISER PAR LA PRATIQUE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE
		PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE PAR LA NATURE
		SENSIBILISER LES JARDINIERS AMATEURS
	ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS ET DÉCIDEURS	FORMER ÉLUS, AGENTS ET PROFESSIONNELS À LA BIODIVERSITÉ
AXE 3 : UNE GESTION DURABLE DU TERRITOIRE	GÉRER & ENTRETENIR LES ESPACES	CONSERVER LES ESPACES NATURELS
		PRÉSERVER LES TERRES ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE
		GÉRER LES ESPACES VERTS
		PÉRENNISER LA PLACE DE L'ARBRE EN VILLE
	RESTAURER, AMÉNAGER & RECRÉER DES MILIEUX	AMÉNAGER DES ESPACES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ
		RESTAURER/RÉAMÉNAGER LES MILIEUX HUMIDES
		CRÉER DE NOUVEAUX ESPACES DE NATURE EN VILLE
		DÉVELOPPER LA VILLE JARDINÉE ET NOURRICIÈRE
AXE 4 : UNE VILLE EXEMPLAIRE ET ATTRACTIVE	CONSULTER & MOBILISER LES PARTIES PRENANTES	FAIRE VIVRE LE RÉSEAU DES ACTEURS
		CONTRIBUER À L'ESSAIMAGE DE LA DÉMARCHE
	INNOVER EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ	PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS ET LA COMMANDE PUBLIQUE
		ALLIER BIODIVERSITÉ ET SOLIDARITÉ
		DÉVELOPPER DES PROJETS PILOTES ET EXEMPLAIRES
		VALORISER LES ACTIONS ET LE TERRITOIRE

SOMMAIRE

AXE 1 : UN PATRIMOINE NATUREL À TRANSMETTRE

- CONNAÎTRE ET INVENTORIER LE PATRIMOINE NATUREL
- MATÉRIALISER ET PRÉSERVER LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE
- PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE

AXE 2 : UNE CULTURE PARTAGÉE DE LA NATURE

- INTERPELLER LE CITOYEN ET LES ACTEURS PROFESSIONNELS
- PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE PAR LA NATURE
- SENSIBILISER LES JARDINIERS AMATEURS
- SENSIBILISER PAR LA PRATIQUE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE
- FORMER ÉLUS, AGENTS ET PROFESSIONNELS À LA BIODIVERSITÉ

AXE 3 : UNE GESTION DURABLE DU TERRITOIRE

- CONSERVER LES ESPACES NATURELS
- PRÉSERVER LES TERRES ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE
- GÉRER LES ESPACES VERTS
- PÉRENNISER LA PLACE DE L'ARBRE EN VILLE
- AMÉNAGER DES ESPACES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ
- RESTAURER/RÉAMÉNAGER LES MILIEUX HUMIDES
- CRÉER DE NOUVEAUX ESPACES DE NATURE EN VILLE
- DÉVELOPPER LA VILLE JARDINÉE ET NOURRICIÈRE

AXE 4 : UNE VILLE EXEMPLAIRE ET ATTRACTIVE

- FAIRE VIVRE LE RÉSEAU DES ACTEURS
- CONTRIBUER À L'ESSAIMAGE DE LA DÉMARCHE
- PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS ET LA COMMANDE PUBLIQUE
- ALLIER BIODIVERSITÉ ET SOLIDARITÉ
- DÉVELOPPER DES PROJETS PILOTES ET EXEMPLAIRES
- VALORISER LES ACTIONS ET LE TERRITOIRE



Dans sa conception ce plan d'actions en faveur du maintien et du renforcement de la biodiversité souhaite répondre à une double ambition :

- Répondre aux « incontournables » d'une pareille démarche, tels que les travaux d'inventaire, la protection du patrimoine naturel, l'éducation à l'environnement, la gestion durable du territoire et des nouveaux projets...
- Mettre en avant les forces et spécificités strasbourgeoises que sont la volonté d'associer les thématiques de la « ville nature » et de la « ville nourricière », la volonté d'une large participation et appropriation citoyenne dès le plus jeune âge, celle d'allier biodiversité et solidarité et enfin de valoriser la place importantes qu'occupent l'eau et l'arbre dans la ville.

L'architecture globale du plan, présentée ici, est détaillée dans les pages suivantes. Celle-ci se structure autour des 4 axes majeurs et des 9 enjeux prioritaires retenus. Ceux-ci se déclinent à leur tour en objectifs stratégiques et en actions opérationnelles. Nombre de ces actions sont aujourd'hui déjà engagées par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. La construction de ce plan ayant permis de les hiérarchiser, les structurer et les rassembler dans des objectifs partagés par les différents acteurs (élus, agents, professionnels, membres d'associations, citoyens). Cette organisation permet de disposer d'une meilleure visibilité sur les leviers à actionner pour améliorer encore la prise en compte de la nature à Strasbourg.

Ainsi, certaines actions se verront renforcées, car elles toucheront un public plus large, seront étendues à l'ensemble du territoire et mobiliseront davantage de parties prenantes. D'autres, objets de récentes expérimentations, seront démultipliées. Les actions en cours, comme les nouvelles font chacune l'objet d'un échéancier et sont portées par un référent au sein des services et directions concernés. Un plan de communication dédié permettra aux strasbourgeois d'appréhender les enjeux et de s'approprier les actions de ce plan. Ce dernier les invite par ailleurs à agir concrètement à leur échelle, dans un cadre professionnel, comme privé.

AXE 1: UN PATRIMOINE NATUREL À TRANSMETTRE

CONNAÎTRE ET INVENTORIER LE PATRIMOINE NATUREL

INVENTORIER LE PATRIMOINE NATUREL (MILIEUX/ESPÈCES)

→ **Inventaires naturalistes sur les espaces de nature protégés**

Dans le cadre de l'application des plans de gestion dans les espaces protégés, un suivi des espèces et des milieux est réalisé. Il a pour objectifs d'améliorer la connaissance naturaliste et d'évaluer les modes de gestion. Une partie de ces inventaires est confiée aux associations naturalistes, via des conventions.

→ **Inventaires naturalistes sur les espaces de nature ordinaire**

Il s'agit de développer une véritable connaissance d'indicateurs de biodiversité ordinaire à l'échelle locale et de pouvoir apprécier leur évolution dans le temps. A ce jour, un jardinier spécialisé est mobilisé à mi-temps pour le suivi des impacts de la gestion différenciée. Des inventaires sont réalisés dans le cadre de projets d'aménagement.

Le renforcement de la cellule expertise naturaliste pourra permettre d'assurer cette mission. L'appui de bénévoles associatifs, mais aussi de stagiaires ou de services civiques peut être envisagé dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale.

→ **Inventaire des zones de nature urbaine sanctuarisées et/ou protégées**

Il convient d'identifier et de cartographier les zones de nature en sites urbains, peu ou pas accessibles au public, pouvant constituer des refuges pour la faune et la flore. Cela passe également par un recensement de la richesse floristique et faunistique et un suivi de son évolution.

→ **Inventaire des zones humides**

L'inventaire des zones humides sur le territoire de l'Eurométropole permet de recenser et de localiser ces milieux sensibles en vue de :

- les protéger, en particulier pour les préserver lors de l'élaboration des documents d'urbanisme,
- caractériser leur fonctionnalité et leur niveau de dégradation.

Les zones humides ont d'ores et déjà été cartographiées, hiérarchisées et font l'objet de fiches descriptives. Ce travail a permis de les intégrer dans la trame verte et bleue ou de prioriser leur restauration. Un point régulier sur l'état de conservation de ces zones est primordial.

→ **Inventaire des arbres remarquables**

À l'image de tous les arbres de la Ville et de l'Eurométropole, les arbres remarquables sont identifiés et localisés individuellement sur le (SIG). Des critères sont renseignés afin de connaître leurs caractéristiques et les modes de gestion associées. Afin de les faire ressortir de la masse globale des arbres, une couche spécifique de SIG a été créée ce qui permet d'avoir une vision globale de ce patrimoine remarquable.

À partir de la couche SIG, des informations seront disponibles en opendata pour des intervenants ayant besoin de récupérer des informations sur les arbres et certaines données seront directement consultables pour le grand public, notamment l'essence et les dimensions de chaque arbre.





**CRÉATION D'UN RÉSEAU
DE MARES À CÔTÉ DU
MUHLBACH**

DÉVELOPPER LES DÉMARCHES D'INVENTAIRES PARTICIPATIFS

→ Inventaire participatif des mares

Alsace Nature (fédération régionale des associations de protection de la nature en Alsace) a développé un portail internet baptisé « Observatoire citoyen des zones humides d'Alsace ». Son objectif est de collecter des informations en vue de la préservation de ces milieux (notamment les mares).

Une application dédiée permet, à qui le veut, de localiser et renseigner des informations sur les mares qu'il connaît. Ces données permettent d'avoir une vue générale du nombre et de l'état de conservation des mares en Alsace. Des actions de création et de restauration pourront être mises en œuvre grâce aux informations de l'inventaire. Il s'agit également d'un outil de sensibilisation du grand public, mais aussi des élus à l'importance de ces zones et aux services rendus par ces milieux.

L'Eurométropole contribue à relayer l'information et à essaimer cette démarche sur son territoire.

→ Elargir la base des observateurs sur le terrain : faune & flore

La connaissance de la biodiversité et l'identification des espèces n'est pas qu'une affaire de spécialistes. Toute personne intéressée est susceptible de pouvoir contribuer à la connaissance naturaliste de notre territoire. À cette fin, il est proposé des actions de sensibilisation à différents publics du territoire dès le plus jeune âge. Elles doivent impliquer toutes les populations : comptage en entreprises, à l'école, dans les quartiers... Ce sont les sciences participatives. Des supports sont d'ores et déjà installés dans les espaces verts de la Ville, afin de faciliter les observations. La collectivité s'est aussi engagée à communiquer sur l'existence du portail « faune-Alsace » pour en démocratiser l'usage. Concernant la flore, un travail est mené avec la Société Botanique d'Alsace et le Jardin des Sciences de l'Université de Strasbourg, pour créer en 2016, un portail d'échange pour les données flore. Cela permettra d'affiner la connaissance de la flore à l'échelle des rues de la Ville.

CRÉATION DE MARES À CRAPAUDS VERTS À CÔTÉ DE L'OSTWALDERGRABEN

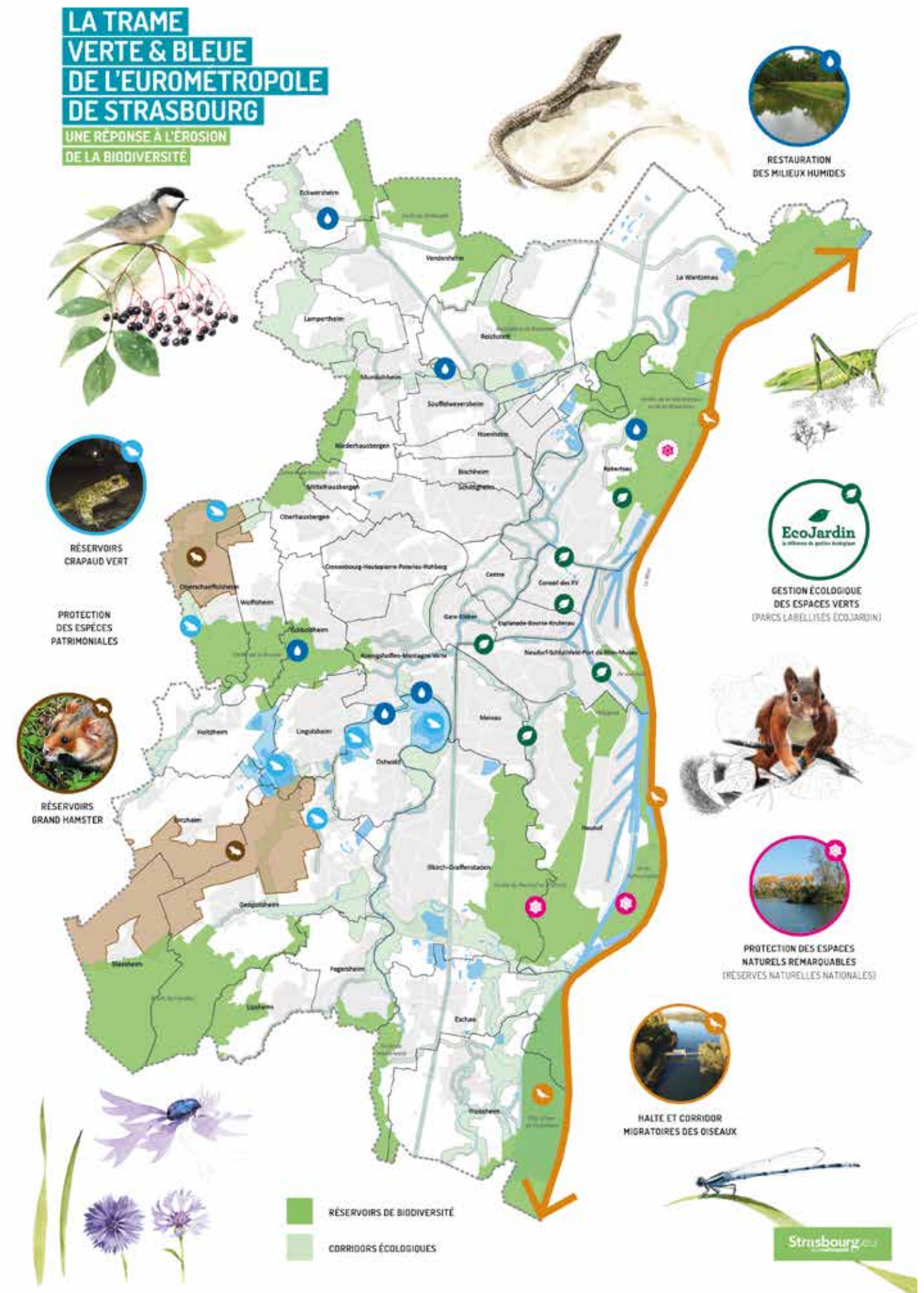


IDENTIFIER LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

→ Identification de la trame verte et bleue à l'échelle de l'Eurométropole

Après un plan « bleu-vert » mené dans les années 1990, l'Eurométropole a entrepris l'identification des continuités écologiques de son territoire dès 2011. De très nombreuses informations ont été croisées : données naturalistes, périmètres réglementaires, données d'aménagement du territoire. Elles ont ensuite été associées à une expertise de terrain. La précision de la donnée est à la parcelle.

L'identification de la (TVB) a été achevée en 2015. La TVB est aujourd'hui intégrée au futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et les éléments sont diffusés à l'ensemble des agents. Une plaquette de communication présentant la démarche et la cartographie obtenue est en cours de finalisation. Les données seront régulièrement mises à jour.



→ **Identification du Tissu Naturel Urbain, à l'échelle de la Ville de Strasbourg**

Depuis 2014, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont initié un projet pilote et novateur (en France) visant à identifier et développer des couloirs de déplacement des espèces dans les zones fortement urbanisées. Baptisé « Tissu naturel urbain » (TNU), il vise à établir des continuités végétales en centre ville, dont la fonctionnalité est différente des Trames Vertes et Bleues, mais néanmoins essentielle à la préservation des espèces. Le groupe de travail biodiversité de l'Eurométropole a ainsi choisi plusieurs axes de travail :

- l'identification du TNU (première cartographie réalisée en simulant les déplacements d'un écureuil),
- la matérialisation du TNU, l'évaluation des aménagements existants (construction d'une grille de notation),
- la mobilisation des acteurs.



IDENTIFIER ET SUIVRE LES PERTURBATIONS DU MILIEU

→ **Inventaire des plantes invasives**

La formation des agents gestionnaires à l'identification des principales espèces exotiques sera amplifiée. Un guide de poche leur sera remis pour faciliter la reconnaissance de ces espèces nuisibles pour la biodiversité et pouvant présenter des risques pour la santé.

Le service des espaces verts de Strasbourg compile également des données de localisation qui pourront être intégrées aux inventaires de recensement de la flore portée par le Conservatoire Botanique d'Alsace et la Société Botanique d'Alsace.

Ces données seront complétées par les associations naturalistes, voire le grand public. Un échange d'informations est en cours entre les associations et les gestionnaires en vue d'alimenter des bases de données. Un plan de lutte coordonnée contre les espèces invasives sera établi.

→ **Inventaire et suivi des pollutions**

Un diagnostic environnement (analyse de la qualité de l'eau et des sols) sera systématiquement engagé avant toute création de jardins collectifs. Un projet de cartographie permettra de faire apparaître le passé industriel de certains sites ayant une vocation nourricière.

MATÉRIALISER ET PRÉSERVER LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

PRISE EN COMPTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

La préservation de l'environnement est une thématique à part entière du Plan Local d'Urbanisme (PLUi). Il s'agit d'un élément transversal de cohérence, dans toutes les politiques traditionnelles de l'aménagement du territoire : habitat, déplacement, développement économique. D'un point de vue quantitatif, la constructibilité des parcelles en milieu urbain, agricole ou naturel a été étudiée à la loupe. Pour l'aspect qualitatif de la prise en compte de la TVB, des préconisations sont notamment visibles dans l'Orientation d'Aménagement et de Planification Trame Verte et Bleue du PLUi.

Outre le travail réalisé au sein du groupe de travail « biodiversité » de l'Eurométropole, la concertation réalisée dans le cadre du PLUi permet de construire une vision partagée entre les services, les communes, les associations naturalistes, le monde agricole ou les personnes publiques associées (ex : Direction Départementale du Territoire, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement).

MATÉRIALISER LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

L'Eurométropole a confié à la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO), via une convention d'objectifs, la mission de réaliser le diagnostic et la matérialisation de la TVB sur 2 sites pilotes de son territoire entre 2013 et 2015. Ce projet est cofinancé par la Région Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La commune de Vendenheim a été retenue en tant que commune périurbaine et le Parc d'Innovation d'Illkirch en tant que zone d'activités. Les diagnostics ont permis de dégager des propositions d'aménagement favorables au développement de la biodiversité sur les zones concernées. Les premières actions sont attendues pour 2016. L'objectif est de permettre à cette démarche d'essaimer sur de nouveaux sites.

MATÉRIALISER LE TISSU NATUREL URBAIN (TNU)

Le Tissu Naturel Urbain (TNU) est une déclinaison fine de la Trame Verte et Bleue de l'Eurométropole à l'échelle de la Ville de Strasbourg. Il s'agit d'un outil d'identification des surfaces de végétation, supports d'une nature « ordinaire », pouvant contribuer aux continuités écologiques du territoire. Il permet notamment de relier les différents espaces verts et de nature de la Ville.

L'objectif est de valoriser ces espaces végétalisés jusqu'alors sous-estimés, cachés ou isolés en veillant à les maintenir et/ou à les améliorer afin de garantir et de renforcer leur fonctionnalité et à les intégrer dans les projets du territoire.

Ainsi, en renforçant la place du végétal en ville, le TNU contribue également à l'amélioration du cadre de vie. L'identification du TNU existant a mis en exergue les lacunes dans le maillage végétalisé de la Ville de Strasbourg. En 2016, il est proposé d'entamer une phase de renforcement de ce TNU afin, entre autre, de relier les différents parcs de la Ville. Un travail en partenariat l'Ecole de la Nature et du paysage de Blois (ENSP) et l'école d'architecture de Strasbourg est projeté.

Les compétences des élèves architectes et paysagistes pourraient nourrir la réflexion visant la matérialisation de nouvelles connexions végétales. Toute forme de végétation peut être envisagée : en façade, en toiture, en suspension, en pleine terre, selon la configuration de la rue, du bâti et des usages y attachant.

Les leviers identifiés à prendre en compte sont les suivants :

- la végétalisation des espaces publics (en pleine terre de préférence) en privilégiant l'approche multistrates (arbres, arbustes, herbacées).
- La végétalisation du bâti prioritairement sur des bâtiments publics ou appartenant à des partenaires de la collectivité (bailleurs, entreprises signataires de la charte « tous unis pour plus de biodiversité », ...).
- La mobilisation de l'implication citoyenne et des services pour permettre d'optimiser la végétalisation du TNU à toutes les échelles.



PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE

PROTÉGER LES MILIEUX VIA LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES

→ Réserve Naturelle Nationale du Neuhof – Illkirch (757 ha)

L'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle est en cours et sera finalisé pour 2017. Celui-ci comprendra un premier diagnostic écologique et socio-économique et définira la vocation de ces espaces à long terme. Le plan d'actions sera défini pour une période de 5 ans (2018-2022). Parmi les principaux objectifs, il conviendra de définir un plan de circulation, ainsi que d'identifier les zones à restaurer.

→ Réserve Naturelle Nationale de l'île du Rohrschollen (309 ha)

Le plan de gestion précédent est en cours d'évaluation. Ce dernier a conduit à l'aboutissement du projet de restauration hydraulique et écologique. Un nouveau plan de gestion sera élaboré avec pour objectif de suivre et d'évaluer les effets de la modification de la fonctionnalité du site.



TRAVAUX DU ROHRSCROLLEN



SANCTUARISER LES ARBRES REMARQUABLES

Le règlement de voirie a vocation à assurer une protection plus importante des arbres remarquables. Dans le périmètre d'un arbre remarquable, il impose de plus fortes contraintes aux mandataires de travaux sur l'espace public (concessionnaires, entreprise de travaux publics, etc.), notamment dans le cadre de travaux de terrassement. Cette protection pourrait également être renforcée grâce aux outils d'urbanisme comme le PLUi ou le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

PROTÉGER LES ESPÈCES PATRIMONIALES

→ Consolider les populations du grand Hamster

Le Grand Hamster d'Alsace est une espèce de mammifère terrestre protégée au niveau européen depuis 1992 et en France par l'arrêté du 23 avril 2007 (protection renforcée par les arrêtés du 6 août et 31 octobre 2012).

Présent sur son territoire, l'Eurométropole de Strasbourg a une responsabilité majeure dans sa conservation. Elle est partie prenante du Plan National d'Actions (PNA) piloté par l'Etat et prend en compte l'espèce dans ses projets d'aménagement de territoire et d'urbanisation (PLUi et Orientations d'Aménagement et de Programmation « Trame Verte et Bleue »).

→ Favoriser la présence du Crapaud vert

Le long de l'Ostwaldergraben à Ostwald une quarantaine d'individus se reproduit dans des mares aménagées par l'Eurométropole de Strasbourg pour l'espèce en 2012.

Le Crapaud vert est une espèce rare et extrêmement menacée en France. Elle n'est présente que dans quelques départements de l'Est (Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Doubs, Corse). Seuls 11 sites de reproduction sont connus en Alsace. Elle bénéficie d'un Plan National d'Action (PNA) décliné en Plan Régional, porté par l'association BUFO (association pour la protection des amphibiens et reptiles). L'Eurométropole compte les plus belles populations alsaciennes (plus de 100 individus recensés à Geispolsheim, contre 40 pour l'ensemble du Haut-Rhin). Elle a de ce fait une responsabilité particulière dans la préservation de cette espèce. L'association BUFO est chargée des inventaires et du partenariat avec les exploitants des gravières (où l'espèce est majoritairement présente).

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg préservent les habitats à travers le PLUi, prennent en compte l'espèce dans les projets d'aménagement et créent des milieux favorables à sa reproduction. Enfin, la collectivité informe ses habitants sur la présence du Crapaud Vert (ex : exposition itinérante « Safari urbain ») et exposition sur le site du Bohrie.

METTRE EN PLACE UNE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de notre patrimoine naturel passe aussi par une police de l'environnement de proximité, bien identifiée et disposant si besoin de moyens de répression dissuasifs.

Cette « police verte », présente dans les réserves, aura pour missions d'informer, de mettre en garde et de favoriser une prise de conscience. La répression constitue le dernier niveau de réponse. Les agents circuleront préférentiellement via des modes de déplacements doux, de façon à être au plus près de la population. 6 personnes devraient intégrer cette brigade.

LE CRAPAUD VERT
EST UNE ESPÈCE RARE
ET EXTRÊMEMENT
MENACÉE EN FRANCE



AXE 2 : UNE CULTURE PARTAGÉE DE LA NATURE

INTERPELLER LE CITOYEN ET LES ACTEURS PROFESSIONNELS

CONCEVOIR UN PLAN DE COMMUNICATION GLOBAL

Le plan Strasbourg Grandeur Nature doit être accompagné d'une stratégie de communication et d'outils de communication adaptés.

L'objectif est à la fois de faire connaître les actions déjà engagées et à venir, mais aussi d'interpeller le citoyen et les acteurs professionnels sur leur responsabilité afin de leur donner envie d'agir à leur niveau.

Il s'agit également de centraliser l'ensemble des actions de communication en lien avec la nature pour gagner en cohérence et en efficacité.

→ Les objectifs du plan de communication

- **Révéler la richesse du patrimoine naturel**

Une majorité de Strasbourgeois ignore que la Ville et l'Eurométropole abritent de nombreux milieux et espèces remarquables. Faire découvrir ce patrimoine constitue une première étape vers une prise de conscience collective. Elle invite au respect et permet de comprendre les enjeux de sa préservation.

- **Mettre en valeur les parcs et espaces verts sur les plans urbains**

Comme l'enquête menée en avril 2015 l'a démontré, les Strasbourgeois sont désireux d'espaces de nature en ville, mais ne connaissent pas nécessairement l'ensemble des espaces verts, à commencer par les plus proches de leur domicile. Une communication spécifique alliée à une

meilleure visibilité de ces espaces sur les plans permettra d'inviter les citoyens à découvrir la diversité des espaces verts strasbourgeois.

- **Informar les habitants sur les bénéfices de l'arrêt des pesticides**

Depuis 2007, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg se sont engagées dans une démarche de réduction, puis de suppression de l'usage des pesticides. Cette action préserve la vie des sols, la qualité de notre eau, la santé des agents et des riverains et favorise le retour de la nature en ville. Ces atouts doivent aujourd'hui être identifiés par l'ensemble de la population.

- **Valoriser les produits locaux**

La diversité de nos paysages agricoles est étroitement liée à nos choix d'alimentation. La consommation de produits locaux contribue notamment au maintien et au développement du maraîchage sur notre territoire. La collectivité, en lien avec ses partenaires (CRA*/OPABA*/Schnaeckele-Slow Food) va mettre à jour la plaquette d'information recensant les sites de distribution de paniers. Il s'agit de rendre plus visibles les alternatives à la grande distribution et aux circuits longs. Elle développera également les points de distribution de paniers et assurera une meilleure visibilité des producteurs et produits locaux sur les marchés. En 2014, on comptait plus d'une centaine de lieux de distribution de paniers et produits locaux sur l'Eurométropole de Strasbourg.



*CRA : Chambre Régionale d'Agriculture d'Alsace
ORABA : Organisation professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace

→ **Informier le public sur la mobilité des espèces**

La Ville de Strasbourg souhaite inciter les particuliers à changer leurs pratiques sur la mise en place de clôtures (claustras, panneaux, murs, grillages) en limite de propriété. Ces dernières constituent en effet des barrières infranchissables pour certaines espèces (micromammifères notamment). Elle les informe sur les alternatives existantes (haies champêtres, clôtures hautes) permettant à la petite faune de circuler librement entre plusieurs jardins .

→ **Promouvoir les aides en faveur de la biodiversité**

De nombreuses aides et ressources existent pour le particulier, mais sont souvent méconnues. Subvention pour l'achat de composteurs ou de fruitiers « hautes tiges », commande groupée d'arbustes locaux, conseils de jardinage naturel, création d'un « refuge LPO » ou d'une marre, doivent être portés à la connaissance du plus grand nombre.

→ **Des évènements et des supports de communication dédiés**

• **Diffuser les guides thématiques déjà créés**

Depuis plusieurs années, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont conçu et édité différents guides, avec l'appui de leurs partenaires. Ces ouvrages constituent de précieux outils pour informer les citoyens sur les actions favorables à la nature en ville.

• **Concevoir des supports de communication innovants et atypiques**

La Ville travaillera avec des artistes de street'art pour mettre l'accent sur la présence de nature en ville. Mettre le nom d'une plante sur un trottoir permet de la faire « exister » ! Des outils de communication éphémères tels que les « cleantags » (marquage à l'eau ou à la craie) ou encore des tags végétaux sur les murs, pourraient ainsi surprendre les passants.



• **Produire des supports de communication de proximité**

Il existe aujourd'hui des expositions itinérantes (« Herbes folles » ou « Safari urbain »), du mobilier urbain (« les oiseaux dans la ville ») et diverses signalétiques (jardin naturel, pieds d'arbre, espace public, signataires de la charte « Tous unis pour + de biodiversité »). Ces outils sont indispensables pour présenter le patrimoine et faire connaître les initiatives locales. De nouveaux supports pourront être créés permettant de mettre en lumière la diversité des actions engagées.

→ **Aller à la rencontre des habitants**

Des manifestations sur le thème de la biodiversité continueront à être régulièrement organisées (ex : bourse aux plantes et aux graines), mais la communication pourra également se faire sur d'autres manifestations existantes (culturelles, sportives, etc.). Présenter les actions du plan à des personnes plus éloignées du sujet suppose d'être présent là où le public ne s'y attend pas !

**EXPOSITION CRÉÉE EN 2010
" LE RETOUR DES HERBES FOLLES ",
UN REGARD SUR LA FLORE
DES TROTTOIRS**



**CRÉATION EN 2015 DE L'EXPOSITION
"SAFARI URBAIN" QUI PRÉSENTE
LA FAUNE DU TERRITOIRE
STRASBOURGEOIS.**



PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE PAR LA NATURE

VALORISER LES SITES NATURELS EXISTANTS

→ Les réserves naturelles

Strasbourg possède deux Réserves Naturelles Nationales (RNN) à quelques encablures de son centre-ville. Une troisième est en instance de création. Des visites guidées gratuites sont d'ores et déjà organisées au Rohrschollen via une inscription sur le site internet de la réserve. L'objectif est de faire de même sur la RNN de Neuhof Illkirch, puis à plus long terme en forêt de la Robertsau.

Des observatoires ont par ailleurs été créés dans ces forêts, à proximité de la ferme Bussière et sur l'île du Rohshollen. Ces structures offrent aux habitants la possibilité d'observer des espèces qui vivent dans les zones humides et ainsi de mieux comprendre les enjeux de la préservation de ces milieux.



→ Les parcs

Parmi les nombreux parcs de la Ville, le parc de la Citadelle révèle un fort potentiel écologique qui sera valorisé. En effet, suite au changement de mode de gestion des espaces verts, la diversité faunistique de ce lieu s'est encore considérablement accrue. Il s'agit d'un site particulièrement intéressant pour l'avifaune (oiseaux). Un inventaire paraît incontournable avant la création de supports d'information. Ces derniers présenteront aux usagers du parc, les espèces remarquables, ainsi que l'impact des modes de gestion.



PLAN DU PARC NATUREL URBAIN ILL BRUCHE

CRÉER UN KIOSQUE POUR LA NATURE EN CENTRE-VILLE

Cet espace sera propice à l'accès à la connaissance et aux conseils gratuits. Il s'agira d'une forme de « guichet unique » pour toute question relative à la nature en ville. A la fois lieu d'exposition et de diffusion des guides, il accueillera divers intervenants pour des ateliers pratiques. Ce site pourra également servir de vitrine aux associations locales (via des permanences).

Il constituera enfin un véritable centre de ressources pour les jardiniers amateurs (jardins privés, partagés, potagers urbains collectifs, jardins familiaux ou jardins pédagogiques).

Le kiosque pourrait faire l'objet d'un chantier participatif en partenariat avec des constructeurs locaux pour offrir un aperçu des compétences en matière de construction écologique.

PROMOUVOIR LES SENTIERS EXISTANTS ET CRÉER DE NOUVEAUX PARCOURS

Après avoir identifié l'ensemble des parcours existants, les itinéraires seront cartographiés et accompagnés d'un descriptif didactique. Des outils de communication associés seront édités (cartographie interactive, fiches téléchargeables sur chaque sentier, ...).

De nouvelles promenades urbaines pourront également être créées : itinéraires autour des arbres remarquables, découverte des jardins collectifs strasbourgeois, promenade verte, etc. Il est envisagé des boucles courtes destinées aux piétons en centre-ville et des parcours cyclables pour les faubourgs.

S'APPUYER SUR LES PARTENAIRES DE L'EUROMÉTROPOLE

→ Renforcer le partenariat avec le réseau SINE*

Les associations strasbourgeoises d'éducation à la nature et à l'environnement sont fédérées au sein de l'association SINE (Strasbourg Initiation Nature et Environnement). Cette association tête de réseau est donc un interlocuteur privilégié de la collectivité sur cette thématique.

L'Eurométropole a renouvelé et co-construit un partenariat pluriannuel d'objectifs avec l'association SINE en 2014. Ce partenariat vise à développer l'éducation à la nature et à l'environnement sur le site de la ferme Bussierre (mis à disposition par la collectivité), mais aussi sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole, dans le cadre de projets inter-associatifs. Les actions sont nombreuses, variées et touchent tous les publics (ateliers, sorties nature, démarches de projet, etc.). Ces actions sont relayées par la collectivité.



**EN 2014, LE RÉSEAU SINE
A TOUCHÉ PRÈS
DE 20 000 PERSONNES**

→ Un appel à projets annuel en faveur des acteurs associatifs

Celui-ci veut favoriser les actions qui concourent aux changements comportementaux ayant un impact positif sur l'environnement et du changement climatique. Parmi les nombreuses thématiques abordées ces dernières années (énergie, santé, eau, déchets ou éco-consommation), la biodiversité concernait 60 % des projets retenus.

→ Les sports de nature : un outil de sensibilisation des publics

Avec l'appui des clubs, la Ville de Strasbourg souhaite aujourd'hui sensibiliser les pratiquants de sports de nature à la prise en compte de la biodiversité. Des clubs strasbourgeois ont d'ores et déjà adopté des pratiques exemplaires en matière de respect des milieux. Certains d'entre eux ayant même intégré cette thématique dans leur projet associatif.

* SINE : Strasbourg Initiation Nature Environnement

SENSIBILISER LES JARDINIERS AMATEURS

METTRE EN AVANT LES BONNES PRATIQUES



→ Mieux identifier les parcelles de jardinage naturel

Dans les jardins familiaux notamment, mais aussi dans les jardins partagés, une signalétique adaptée permet de mettre en lumière les pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement. L'objectif est d'améliorer la visibilité des parcelles particulièrement exemplaires en matière de préservation de la biodiversité. Les jardins où la moindre herbe folle est systématiquement éradiquée ne doivent plus être considérés comme le modèle à suivre !

→ Organiser un concours de la biodiversité dans les jardins familiaux

Dans le même esprit, les jardiniers acteurs du retour de la nature en ville et favorisant les techniques alternatives pourraient être primés via un concours. Les critères d'éligibilité seront à n'en pas douter très différents de ceux auxquels de nombreux jardiniers sont habitués.

→ Mieux diffuser la charte d'éco-jardinage

Cette charte créée en 2013 doit être systématiquement remise à tout nouveau locataire de jardins familiaux et fait l'objet d'une diffusion à l'ensemble des locataires. Les contrôleurs s'assureront du respect des engagements par les jardiniers.

→ Charte « Vos jardineries vous conseillent pour jardiner au naturel »

La charte des jardineries permet de sensibiliser les jardiniers amateurs au moment de « l'acte d'achat ». Celle-ci est aujourd'hui signée par une quarantaine de structures en Alsace (enseignes de jardinerie, supermarchés, horticulteurs...). Sur l'Eurométropole, 6 structures sont signataires, il s'agit des magasins BOTANIC, de Leroy

Merlin de Ostwald, de Demange 67 à Lampertheim, de CORA à Vendenheim et des Comptoirs Agricoles. Le suivi des signataires de cette charte créée par les Missions Eau alsaciennes est aujourd'hui piloté par la FREDON Alsace, avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin Meuse.



STRASBOURG
POSSÈDE
4 800 JARDINS
FAMILIAUX

FORMER ET ACCOMPAGNER LES JARDINIERS AMATEURS

→ Former les nouveaux bénéficiaires des jardins familiaux

Tout nouveau locataire se verra dispenser, dans le premier trimestre suivant sa prise en location, d'une formation sur les pratiques de jardinage naturel.

→ Réaliser des enquêtes et animations sur le jardinage naturel

Depuis 2012, la Ville et l'Eurométropole ont engagé une démarche de consultation et de sensibilisation des locataires de jardins familiaux. Des enquêtes ont été réalisées sur des lotissements gérés par la Ville (jardins de la Fourmi à la Robertsau, Helengarten), mais aussi avec l'appui de plusieurs associations gestionnaires (Associations de jardins ouvriers de Schiltigheim (AJOS), de Strasbourg Ouest (AJOSO) ou de Bischheim (SAJO), Association des Amis des Jardins Familiaux de Mundolsheim. Plus de 2 000 personnes ont ainsi été sollicitées dans ce cadre.

Ces enquêtes ont mis en évidence certaines pratiques et ont permis aux jardiniers d'exprimer leurs attentes en termes de formation.

Des animateurs sont intervenus afin de les sensibiliser au jardinage naturel et leur transmettre les techniques alternatives à l'usage de pesticides. Au total, ce sont plus de 250 jardiniers qui ont participé aux ateliers proposés par la collectivité, avec l'appui de partenaires. Nombre de ces ateliers se sont prolongés par des visites de jardins en compagnie de locataires en attente de conseils « sur mesure ».

Enfin, en 2013 et 2014, la Ville de Strasbourg a également souhaité accompagner chaque opération de broyage de déchets verts dans les jardins familiaux par des stands-conseils sur le jardinage naturel. Les animateurs présents ont ainsi veillé à ce que les déchets verts soient désormais considérés comme une ressource et que les participants favorisent la biodiversité dans leurs jardins.



→ Mettre en place des sites « vitrines »

Des parcelles de démonstration de jardinage naturel et de permaculture devraient voir le jour. Véritables « vitrines », elles permettront d'organiser des ateliers pratiques à destination des locataires de jardins familiaux, comme c'est déjà le cas à l'initiative du « Jardin à croquer ». Ce jardin partagé de 8 000 m², mis à disposition par la collectivité, est situé à Koenigshoffen et intégralement géré en permaculture par l'association « Brin de paille ».

SENSIBILISER PAR LA PRATIQUE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

L'association « Strasbourg Initiation Nature Environnement » (SINE) est le partenaire privilégié de la Ville sur ces questions. La nouvelle convention d'objectifs qui précise le partenariat avec la collectivité intègre le renforcement de la participation des publics scolaires aux activités proposées par le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de Bussière et le développement des activités extrascolaires.

En parallèle, les orientations suivantes sont intégrées dans le plan :

POURUIVRE LES ACTIONS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT MENÉES EN RÉGIE

Actuellement deux équivalents temps plein sont affectés à cette mission par la collectivité. L'un pour l'animation en milieu scolaire, le second pour la coordination des actions d'éducation à l'environnement sur le territoire. En parallèle des animations à proprement parler, ces personnes contribuent à la formation des équipes pédagogiques. Elles font connaître les outils pédagogiques dédiés à la biodiversité (ex : malle « herbes folles ») et les mettent à disposition des enseignants ou des éducateurs (centre socio-culturels).



EN 2013, LA MOITIÉ
DES ANIMATIONS
RÉALISÉES PORTAIT
SUR LA BIODIVERSITÉ.

DIFFUSER UN CATALOGUE « ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT » POUR LES ÉCOLES

Une plaquette de présentation des outils et dispositifs existants est en cours de réalisation. Une page internet dédiée sera créée et présentera des exemples de démarches portées par les associations.

CRÉER ET PÉRENNISER LES JARDINS PÉDAGOGIQUES D'ÉCOLES

Les étapes de la démarche :

Un projet est tout d'abord formalisé par la direction d'école ou l'équipe périscolaire. Les services sont destinataires du projet pédagogique et du plan d'implantation du ou des jardin(s). Ils réalisent les équipements nécessaires.

Un accompagnement des équipes éducatives (enseignants et équipes périscolaires) est indispensable pour la mise en place et l'animation autour des jardins.

L'animation du réseau des écoles qui jardinent est aujourd'hui un objectif prioritaire.

L'enjeu est de garantir une utilisation régulière des équipements, en veillant à ce que les écoles renouvellent leur projet et associent toutes les parties prenantes.

En parallèle, de nouveaux jardins pourront voir le jour, à la demande des écoles.



36 JARDINS D'ÉCOLES
ONT ÉTÉ CRÉÉS ENTRE
2010 ET 2015.

DÉVELOPPER/EXPÉRIMENTER LES « ÉCOLES DU DEHORS »

Des études récentes ont permis de démontrer les bienfaits d'un contact régulier, voire quotidien, avec la nature. Or, de nombreux enfants en sont souvent privés. On parle alors d'un « syndrome de déficit de nature », pouvant avoir un impact sur leur santé. Partant du constat que les sorties se faisaient trop rares, l'idée consiste à faire entrer la nature dans les cours d'écoles.

Des aménagements doux (déminalisation, plantation d'espèces locales, espaces jardinés, etc.) permettent de concilier jeux et découverte du vivant. Les enfants se trouvent en contact quotidien avec la terre et les branches. L'école devient un lieu de développement et d'observation de la biodiversité en milieu urbain. Ce projet novateur exige un accompagnement régulier des équipes éducatives et une sensibilisation des parents d'élèves.

En partenariat avec l'Education Nationale et l'association Eco-Conseil à l'initiative du projet à Strasbourg, la Ville pourra poursuivre les expérimentations engagées dans des écoles volontaires.



FORMER ÉLUS, AGENTS ET PROFESSIONNELS À LA BIODIVERSITÉ

FORMER LES ÉLUS

Les citoyens étant de plus en plus nombreux à s'approprier le concept d'érosion de la biodiversité, leurs représentants sont amenés à faire de même. Nombre d'entre-eux sont aujourd'hui sensibles à cette thématique, mais n'en perçoivent pas nécessairement tous les enjeux. Il existe une réelle hétérogénéité dans la compréhension des services rendus par la biodiversité et dans la connaissance d'actions exemplaires déjà engagées. Or, une politique de protection de certains milieux et de renforcement de la nature en ville est une réelle opportunité de penser la ville autrement. La conservation de notre patrimoine, l'amélioration de notre santé et de notre cadre de vie sont des enjeux majeurs. Dans de nombreux lieux, on constate que la présence de nature améliore le « vivre ensemble » en favorisant le lien social.

La formation des élus de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole passe par les éléments suivants :

- présentation du patrimoine naturel de l'Eurométropole et de ce plan d'actions,
- enjeux et les politiques de prise en compte de la biodiversité (à différentes échelles),
- présentation de retours d'expériences,
- organisation de visites thématiques.

Actuellement, les élus sont sensibilisés à l'occasion des réunions des maires et des adjoints, des rencontres des élus développement durable des communes et des présentations des délibérations dans les commissions thématiques.



FORMER LES PROFESSIONNELS

→ **Former les architectes, urbanistes et aménageurs**
Cette action se décline sur plusieurs cibles :

- Former les futurs professionnels (architectes, urbanistes, aménageurs, bailleurs, promoteurs),
- Former les professionnels locaux en exercice,
- Former les professionnels retenus pour travailler sur les projets locaux.

Une stratégie emboîtée répondra à ces 3 grandes cibles :

- Organiser des modules et ateliers pour les étudiants en formation dans les écoles d'architecture (INSA, ENSAS).
- Monter un partenariat avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA) et le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) pour proposer des séances de formation avec des partenaires et des représentants des services de l'Eurométropole. Il s'agira de montrer les bienfaits de la prise en compte de la biodiversité, notamment à travers des visites d'opérations innovantes.
- Recourir aux outils et démarches existantes (Charte de l'aménagement, de l'urbanisme et l'habitat durable, Référentiel pour un aménagement et un habitat durable). L'objectif est double : renforcer les ambitions exigées sur les projets urbains et concevoir des ateliers spécifiques avec les professionnels retenus sur les projets.

→ **Former les professionnels du jardinage**

L'Eurométropole de Strasbourg continuera à promouvoir la charte « Vos jardineries vous conseillent pour jardiner au naturel » et à inciter les jardineries du territoire à adhérer à ce dispositif.

Les vendeurs sont formés aux techniques alternatives, des outils de communication seront diffusés et des stands de sensibilisation seront organisés dans les jardineries.





FORMER LES AGENTS

→ Faire des agents des ambassadeurs de la biodiversité auprès des habitants

L'action vise à sensibiliser les agents gestionnaires d'espaces verts sur le thème de la nature en ville. Suite aux sessions de formation, ils disposeront d'un argumentaire type pour répondre aux questions des habitants. A certaines occasions, des jardiniers de la Ville pourront aussi contribuer à animer des jardins partagés strasbourgeois. Le grand public et plus particulièrement les enfants pourront participer à des opérations de plantation sur l'espace public.

→ Poursuivre les journées de formation technique

Chaque année les agents sont formés sur les thèmes suivants : zéro pesticide, gestion différenciée, préservation et développement de la biodiversité.

→ Programmer un « focus biodiversité » lors des journées d'accueil des nouveaux agents

Trois jours d'accueil sont proposés aux nouveaux arrivants (contrats longue durée ou d'une durée indéterminée) à l'Eurométropole.

Cette formation permet de se familiariser avec les procédures, mais également de découvrir les compétences et actions de la collectivité à travers des présentations et visites de sites emblématiques.

A ce titre, une présentation du plan Strasbourg Grandeur Nature sera réalisé et des sites seront proposés à la visite (aménagements favorables à la nature en ville, parcs, réserves naturelles, etc.).

→ Organiser des séances de médiation sur la faune sauvage

La Ville et l'Eurométropole vont transmettre la convention « Médiation Faune sauvage » à tous les services et agents potentiellement concernés, en particulier ceux en charge de la gestion des cimetières. La collectivité diffusera également la charte de prise en compte des chiroptères et de la faune sauvage lors des abattages d'arbres.

→ Former et faire évoluer la mission des contrôleurs des jardins familiaux

Les agents en charge du contrôle des parcelles de jardins familiaux se doivent de faire appliquer le règlement, mais également d'encourager les pratiques de jardinage naturel. Ils sont aujourd'hui amenés à être des relais de la politique zéro-pesticide en direction des locataires.

Les techniques alternatives aux produits phytosanitaires seront mises en avant, avec une plus grande tolérance face

à la végétation spontanée. De nombreux points du règlement et articles de la charte mettent déjà en avant le jardinage naturel. Ils seront plus largement diffusés. Toutefois, certaines règles devront être modifiées ou assouplies, en concertation avec les agents, pour ne pas faire obstacle à des initiatives favorables au développement de la nature.

En revanche, les éléments indispensables à la vie commune seront appliqués avec fermeté (usages prohibés et constructions non autorisées, intégration du bâti, usages des véhicules, troubles à la tranquillité, actes d'incivilité, sécurité des personnes, etc.).

L'objectif est de veiller à un cadre de vie agréable, de s'assurer de la vocation nourricière des parcelles, sans pour autant rechercher l'uniformité.

Pour ce faire, la formation des contrôleurs comportera deux étapes principales :

- formations et co-construction en salle
- études de cas sur le terrain et échanges avec des jardiniers volontaires.

→ Favoriser la transversalité entre les services à travers les retours d'expériences.

Il s'agit de produire régulièrement des informations en lien avec la biodiversité, afin de créer une véritable émulation sur cette thématique. Des agents seront ainsi en mesure d'expliquer leur mission à l'ensemble de leurs collègues, qui deviendront à leur tour des relais auprès des Strasbourgeois. La Direction de l'Urbanisme de l'Aménagement et de l'Habitat (DUAH) propose déjà des temps de concertation mêlant témoignages, échanges et retours d'expériences, afin que les divers acteurs d'un projet puissent construire une culture partagée.

Des agents référents volontaires, ayant une compétence en matière de biodiversité, proposeront des activités et en coordonneront la programmation. Ces activités seront proposées au cours de l'année via le Journal Officiel d'Information de l'Amicale et son site Internet. Les invitations bénéficient ainsi d'une très large diffusion aux agents de la collectivité.

D'autres outils de communication internes pourront être mobilisés comme : le magazine de l'Eurométropole de Strasbourg, le journal interne « Percussion », la lettre d'information, l'espace dédié à la biodiversité sur l'Intranet, les campagnes photographiques, etc...

Par ailleurs, des visites de terrain seront organisées (ex : Rohrschollen ou Ostwaldergraben).



AXE 3 : UNE GESTION DURABLE DU TERRITOIRE



La Ville de Strasbourg a la chance de compter sur son territoire de nombreux espaces naturels remarquables, abritant parfois des espèces menacées. La ville compte également près de 400 hectares d'espaces verts, dont le nombre a nettement augmenté ces dernières années. Ces ressources nécessitent donc une gestion concertée afin de préserver et de favoriser au mieux leurs potentialités.

CONSERVER LES ESPACES NATURELS



GÉRER LES RÉSERVES NATURELLES

→ Gérer la réserve naturelle du Neuhof – Illkirch

La forêt du Neuhof est située au sud de Strasbourg, à moins de 5 kilomètres du centre-ville, et s'étale sur une superficie de 757 hectares.

La Ville élabore un plan de gestion de la réserve naturelle. Celui-ci devra comprendre un premier diagnostic écologique et socio-économique. Il définira en particulier l'objectif à long terme de cet espace.

→ Gérer la réserve naturelle de l'île du Rohrschollen

D'une superficie de 309 hectares, la réserve naturelle est composée de 157 hectares de forêt, 25 hectares de prairie, le reste étant constitué par le domaine fluvial.

L'évaluation du plan de gestion précédent a conduit à l'aboutissement du projet de restauration hydraulique et écologique de l'île du Rohrschollen (projet ayant bénéficié d'un financement européen LIFE).

Depuis 2012, un suivi de la végétation soumise au pâturage est mis en œuvre annuellement. Ce suivi consiste à cartographier les groupements végétaux de la pâture. Sur prairie, la richesse floristique a augmenté et des groupements de végétation commencent à s'individualiser ; 12 espèces d'orthoptères ont été recensées en 2012 et 2013 dont 3 espèces inscrites sur la Liste Rouge Alsace (Oedipode émeraude, Criquet des roseaux et Criquet ensanglanté) et 1 espèce en Liste Orange (Decticelle chagrinée).

En 2010, 34 visites guidées ont été assurées par la Ville de Strasbourg dans la réserve naturelle du Rohrschollen, pour un total de 1090 participants.

L'élaboration du nouveau plan de gestion, avec son plan d'actions à 5 ans, permettra de suivre et d'évaluer les effets de la modification de la fonctionnalité du site.

D'autre part, une réflexion est en cours pour la mise en place d'un plan de circulation au sein de la réserve.

Pour plus d'information :
<http://www.rn-rohrsollen.strasbourg.eu>

→ **Faire aboutir la démarche de classement de la forêt de la Robertsau en réserve naturelle**

La forêt de la Robertsau présente, au titre de forêt rhénane, une diversité d’essences d’arbres inégalée en Europe. L’abondance et la vitalité des lianes, principales caractéristiques de la forêt rhénane, donnent à certains secteurs des airs de forêt vierge.

Son classement en réserve naturelle est en projet depuis de nombreuses années. Le dossier est actuellement retravaillé. Le nouveau périmètre pourrait intégrer des terrains militaires et des terres agricoles avoisinantes.



**GÉRER DURABLEMENT
LES ESPACES FORESTIERS**

→ **Gérer les forêts de production (selon une démarche de développement durable)**
Des plans d’aménagement sont réalisés et actuellement mis en œuvre pour chaque massif forestier, l’objectif étant de trouver un équilibre entre production et gestion durable de la forêt. Une adhésion au label PEFC (Pan European Forest Certification) est également en discussion.



→ **Gérer l’équilibre sylvocynégétique de façon exigeante et innovante**

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse, des contrats ont été mis en place avec les chasseurs visant à évaluer les évolutions de l’impact du gibier sur la régénération forestière. Des placettes témoins ont également été créées dans chaque lot de chasse. Parallèlement, la Ville de Strasbourg travaille sur la définition des plans de chasse.



→ **Promouvoir une gestion forestière exemplaire hors ban communal**

Comme évoqué précédemment, la Ville de Strasbourg a pris des orientations dans le cadre de la gestion durable de ces massifs forestiers.

La Ville va communiquer sur cette démarche et souhaite partager son expérience au sein des organismes professionnels, comme auprès d’un public plus large.



DÉVELOPPER LA GESTION NATURELLE DES RÉSERVES FONCIÈRES DES CIMETIÈRES

Les 9 cimetières de Strasbourg font l’objet d’une gestion naturelle de leurs espaces, soit 55 hectares, faisant une nouvelle place à la biodiversité sans contrainte extérieure. Un inventaire faune et flore permettrait de mesurer l’impact de ces mesures.



PRÉSERVER LES TERRES ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

La ville nourricière se traduit également à travers un partenariat fort établi depuis 2010 avec la profession agricole. Prenant appui sur un capital foncier agricole de quelque 10300 hectares sur l'Eurométropole et 200 exploitations, la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg (devenue depuis Eurométropole) ont engagé une réflexion stratégique portant sur le développement d'une agriculture locale innovante et durable. Cette démarche associe fonction écologique (protection de la nappe phréatique et préservation de la biodiversité), économique (valorisation de la production locale dans le respect des intérêts économiques de la profession et de la pérennisation de l'agriculture locale) et sociale (large accessibilité).

Ainsi, l'objectif pour la collectivité est d'orienter l'agriculture périurbaine vers une production nourricière, respectueuse de l'environnement, et de la distribuer directement sur le bassin de consommation que représente l'agglomération de Strasbourg, par le biais de circuits courts (marchés, paniers, point de vente collectif). La collectivité vise l'exemplarité sur les terres dont elle est propriétaire en favorisant les projets et pratiques répondant aux objectifs qu'elle s'est fixée.



David Hornecker, jeune maraîcher installé à la Robertsau, Jean-Paul Bastian, président de la CARA, Françoise BUFFET, adjointe au maire de Strasbourg et conseillère métropolitaine en charge de l'agriculture et Julien Scharsch, président de l'OPABA lors de la signature du renouvellement du partenariat qui s'est déroulé le 15 octobre 2015 sur l'exploitation de David Hornecker

SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE

→ Initier une convention et un programme d'actions Eurométropole/Chambre d'Agriculture de Région Alsace

Un partenariat a été signé en 2010 avec la Chambre d'Agriculture de la Région Alsace (CARA). Il a pour objectif d'orienter autant que possible l'agriculture du territoire vers une production nourricière, respectueuse de l'environnement, pour la distribuer directement sur le bassin de consommation que représente l'agglomération de Strasbourg. Cette stratégie de parcimonie dans l'usage des terres, destinées à une agriculture « de sens », serait aussi plus génératrice de biodiversité.

Elle se décompose en 4 axes :

- la préservation des espaces agricoles, l'installation et le maintien des exploitations agricoles,
- le développement d'un modèle d'agriculture locale durable (diversifiée et respectueuse de l'environnement),

- le développement des circuits courts et de proximité,
- le rapprochement entre agriculteurs et citoyens et l'amélioration de la connaissance de l'agriculture sur l'Eurométropole.

Cette stratégie globale, volontariste et incitative a permis d'initier la collaboration entre la collectivité et la profession agricole en définissant des objectifs clairs, ambitieux et partagés.

Elle a permis de jeter les bases d'une gestion active du foncier et de mobiliser toutes les compétences et moyens à la disposition des partenaires. Elle se traduit par une convention cadre sur 6 ans assortie de plans d'actions biennaux. En 2015, lors du renouvellement de partenariat, l'ensemble de ces documents ont été signés en 2015 par l'Eurométropole, la Ville, la Chambre d'Agriculture de Région Alsace et l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA).



→ Préserver les espaces agricoles et maintenir les exploitations

Dans le cadre du partenariat entre la collectivité et la profession, un des axes de travail prévoit la prise en compte de la dimension agricole dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire.

Ses objectifs sont :

- déterminer la limite urbaine en fonction des projets urbains en cours ou à venir,
- identifier les zones agricoles ayant vocation à être pérennisées,
- assurer le fonctionnement et les possibilités de développement des entreprises agricoles,
- concilier le développement des entreprises agricoles avec les enjeux environnementaux.

Ce travail a d'ores et déjà abouti au reclassement d'environ 800 hectares en zone agricole (A) et naturelle (N).

→ Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs

Le programme partenarial cité précédemment tend à susciter et encourager les projets de diversification et de conversion à l'Agriculture Biologique.

En 2011, une campagne de sensibilisation à la diversification et à la conversion à l'agriculture biologique a été organisée sous forme de réunions d'information collectives, d'entretiens individuels proposés aux agriculteurs de Strasbourg Eurométropole et locataires notamment de la collectivité.

Depuis, l'accompagnement des volontaires s'est fait via :

- une étude technico économique de leurs projets de développement,
- une étude de marché relative aux projets de développement,
- des réunions d'information collectives et de journées techniques de démonstration sur le site d'exploitations bio ou en conversion,
- une étude et un accompagnement des projets collectifs de production et valorisation,
- des formations collectives.

La collectivité considère toutes les opportunités foncières (acquisition de terres agricoles, échanges de locataires...) dans une optique de diversification et conversion à l'agriculture biologique. La CARA et l'OPABA lui apportent leur appui dans la construction des projets qui pourraient émerger au cours de ce programme.

→ Favoriser l'installation de maraîchers

Pour faciliter l'installation de maraîchers, il est nécessaire de :

- travailler la thématique agricole avec les grands propriétaires fonciers (Fondation de l'Œuvre Notre Dame, Hôpitaux universitaires...) afin qu'ils s'inspirent de l'exemple déjà donné par l'Eurométropole sur les terres dont elle est propriétaire,
- travailler sur une garantie de vente de la production dans le cas d'une reconversion au bio (fruits, pains...) par le biais de la restauration scolaire par exemple.

PROMOUVOIR L'INTÉGRATION ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE

→ Mettre en place des baux ruraux à clauses environnementales dont agriculture biologique

Dans le cadre du volet « Définir ensemble l'orientation des terres agricoles libres, propriété de Strasbourg Eurométropole et de la Ville de Strasbourg » du Programme Eurométropole / Ville / Chambre d'Agriculture de Région Alsace / Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace, un dossier de candidature type a été élaboré en 2011 et les critères d'attribution ont été définis:

- ✓ installation de jeunes agriculteurs et consolidation des exploitations locales,
- ✓ conversion à l'agriculture biologique et/ou développement de l'agriculture de proximité,
- ✓ compensation foncière.

Depuis, en cas de libération des terres, la collectivité

- ✓ lance un appel à candidature, relayé par les délégués communaux des secteurs concernés ; si la surface est suffisante pour envisager une installation, elle définit au préalable un cahier des charges descriptif du projet souhaité,
- ✓ recueille l'avis de la Chambre d'Agriculture, voire de l'OPABA sur chacune des candidatures.

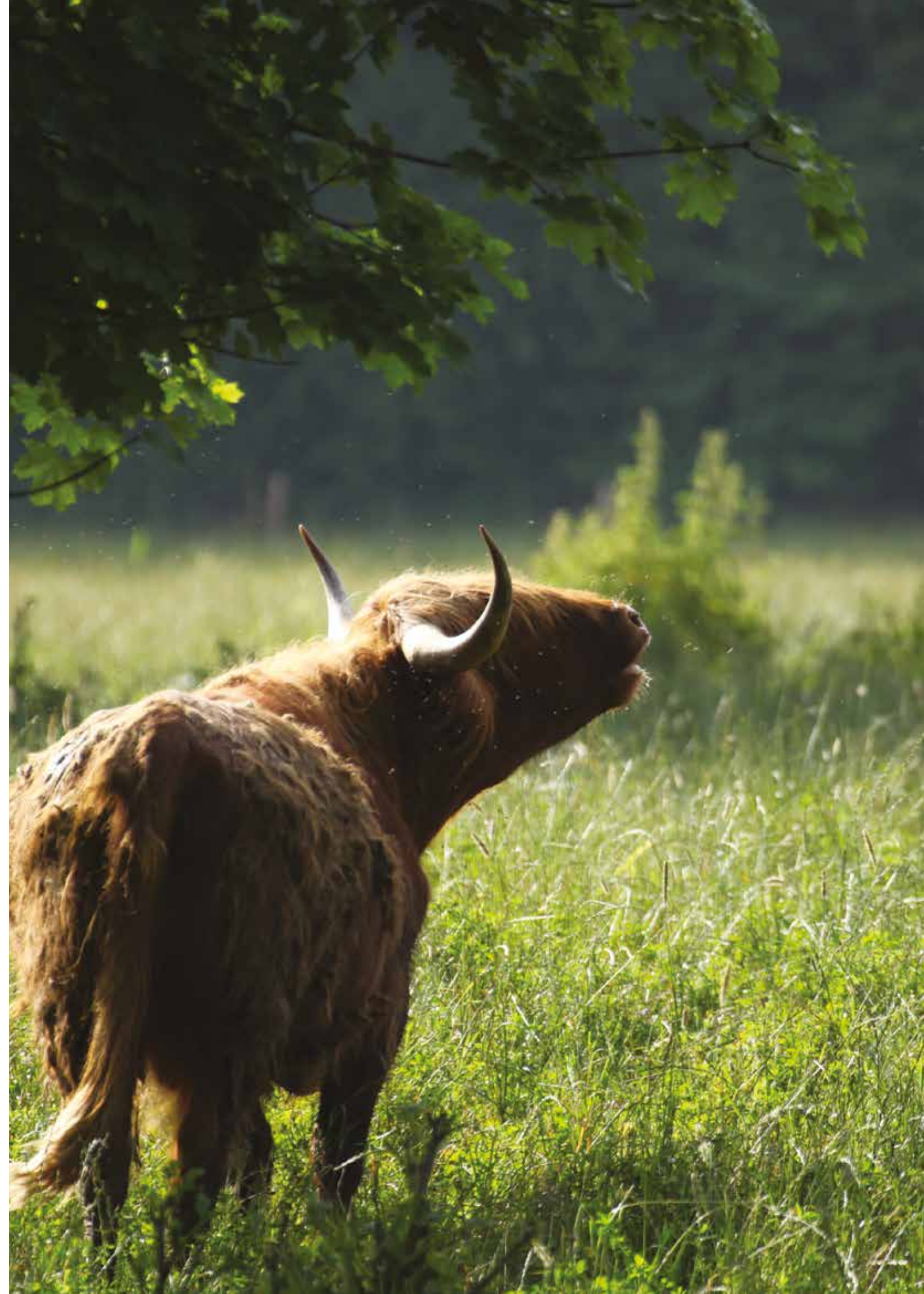
Enfin, sur la base des critères précédemment définis, elle attribue les terres libres. La mise en place de baux ruraux à clauses environnementales est systématique dès lors que l'attribution de terre ne vise pas la compensation surfacique.

En 2015, la collectivité comptabilise 12 baux à clauses environnementales pour environ 90,4 hectares.

→ Développer l'Eco-pâturage

Depuis 2011, la Ville de Strasbourg expérimente la mise en pâture d'environ 25 hectares par un troupeau de Highland cattle, sur une prairie humide à la Robertsau. Une autre expérimentation est menée depuis 2014 sur l'île du Rohrschollen avec la mise en place d'un pâturage par des moutons.

Aujourd'hui, une réflexion plus large est menée afin d'évaluer le potentiel foncier et la faisabilité de développer de l'éco-pâturage sur les terrains de la Ville et de l'Eurométropole sur le territoire de Strasbourg, en lien avec les services gestionnaires et des acteurs extérieurs (prestataires, agriculteurs, associations).



FAVORISER LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX

→ Soutenir la création de lieux de vente en circuits courts

Grâce au partenariat entre l'Eurométropole, la Ville, la Chambre d'Agriculture de Région Alsace, l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace, un magasin collectif de vente directe a vu le jour en 2014 sur le site de l'Ancienne Douane à Strasbourg.

Il représente une vitrine urbaine de l'agriculture locale dans 550 m² dont 250 m² de surface de vente pour des produits locaux et de saison (viandes et charcuteries, volailles et foie gras, fruits et légumes, produits laitiers, vins et alcools, miels...) produits par 22 producteurs membres du collectif.



→ Organiser des événements visant à renforcer le lien entre agriculteurs et citadins

Depuis 2010, le programme d'actions met en place en alternance chaque année la Ferme en Ville sur la place Kléber et le Tour des Fermes qui consiste en un parcours cyclable reliant les fermes ouvertes sur un même secteur géographique.

Ces événements permettent de favoriser les échanges et améliorer la compréhension et la confiance mutuelle entre les agriculteurs et citadins. Ils font découvrir aux plus jeunes le monde rural de façon ludique. Ils présentent une agriculture dynamique et des agriculteurs ouverts aux préoccupations de leurs concitoyens et construisent des habitudes de consommation de produits locaux en circuits courts.



→ Développer les marchés de restauration scolaire avec des clauses bio et locales

Depuis 2009, la Ville a mis en place un cahier des charges volontariste :

- garantir un minimum de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans l'ensemble des menus proposés : pommes, carottes, céleri, choux (blanc, rouge, vert), et les tomates en saison estivale sont systématiquement issus de l'agriculture biologique,
- développement progressif des restaurants dits « BIO + »
- 40 % de produits biologiques : de 6 sites BIO + en 2009, on passe à 21 restaurants scolaires et 6 établissements de la petite enfance soit environ 35 % des effectifs globaux,
- diminution progressive du coût carbone liée aux prestations du marché, de l'ordre de 3 % par an au minimum par rapport au début du marché,
- privilégier les produits frais de saison et ceux issus de circuits courts de proximité.

Cet engagement représentait 8000 repas par jour en 2009 dans 41 restaurants scolaires pour 11 500 repas par jour en 2015 dans 44 restaurants scolaires et 6 établissements de la petite enfance.

→ Développer la charte des producteurs locaux « produits de ma ferme »

En 2013, une charte et une signalétique associée ont été élaborées visant à mettre en valeur les professionnels dont la production représente plus de 70 % du chiffre d'affaire de ses ventes.

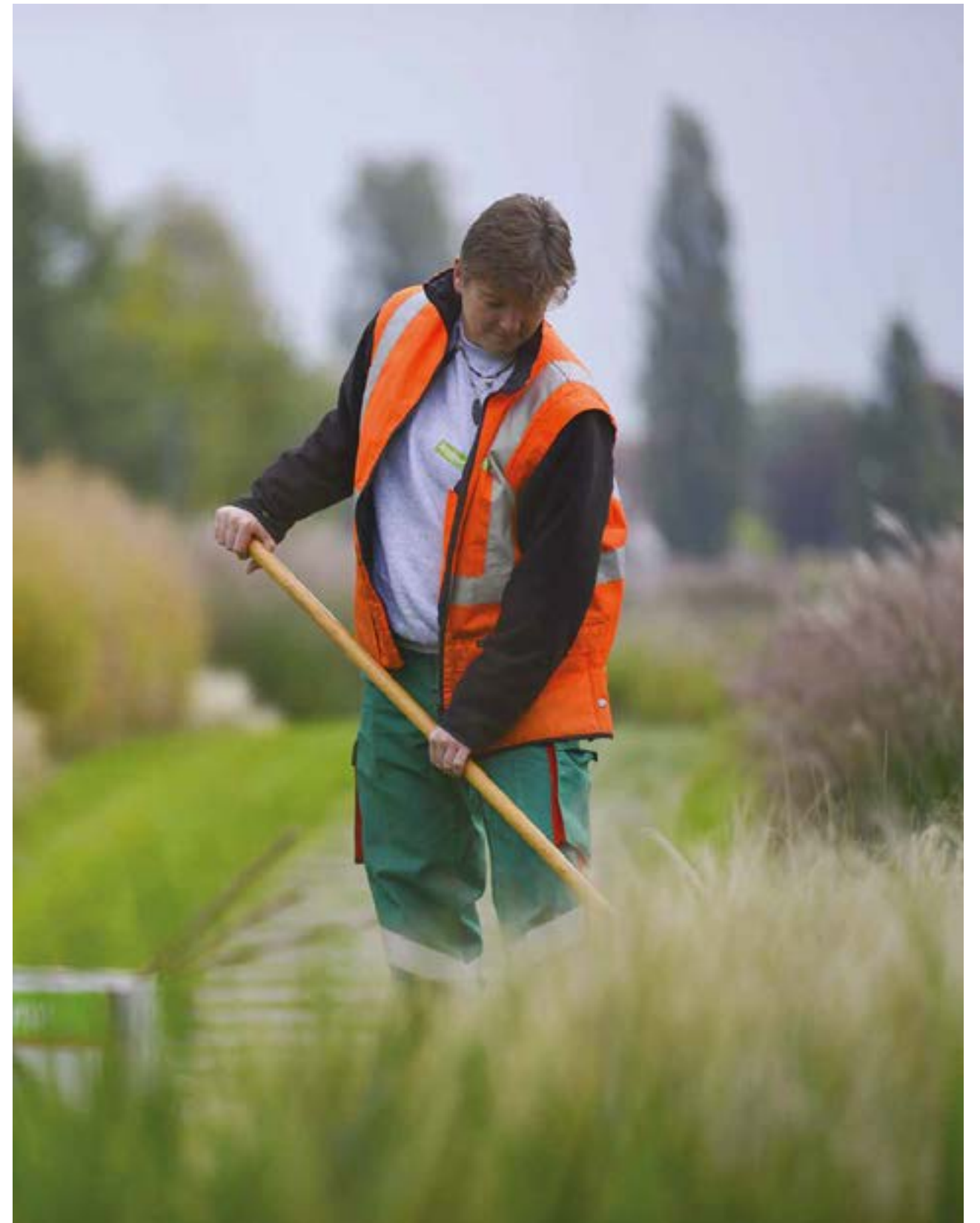
En 2015, 10 producteurs, sur les 80 producteurs présents sur les marchés, ont adhéré à cette charte.



GERER LES ESPACES VERTS

DÉVELOPPER LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

À l'heure actuelle, les espaces verts strasbourgeois sont entretenus selon quatre approches différentes : horticoles, modérée, extensive et écologique. Les deux dernières sont favorisées dès que cela est possible.



→ **Maintenir la lutte biologique dans les espaces verts et la protection biologique intégrée dans les serres**

Les jardiniers de la Ville de Strasbourg utilisent depuis de nombreuses années maintenant la protection biologique intégrée, que ce soit dans les serres de production, les parcs ou au niveau des arbres d'alignement. Cette méthode de lutte doit être pérennisée et favorisée au maximum.



→ **Développer le modèle des cimetières végétalisés**

L'objectif est de faire évoluer les cimetières vers un modèle végétalisé à travers :

- l'enherbement des allées et entre-tombes,
- la création d'espaces cinéraires végétalisés avec : le développement de concessions végétales (Rosiers et Conifères du Souvenir) d'une part, le développement de jardin du Souvenir (espaces engazonnés) d'autre part.

→ **Poursuivre la recherche d'alternatives pour la gestion écologique des terrains de sport**

L'objectif Zéro pesticide s'applique à tous les espaces, y compris les terrains de sport. La recherche d'alternatives aux traitements sélectifs est une priorité pour pouvoir conserver le zéro pesticide atteint par l'ensemble des services gestionnaires. Cet objectif sera atteint en veillant également à sensibiliser les pratiquants et clubs sportifs aux enjeux du Zéro pesticide.

→ **Obtenir le label Eco-jardin pour des éléments du patrimoine paysager (parcs et cimetières)**

A l'heure actuelle, 6 parcs strasbourgeois ont déjà obtenu le label Eco-jardin, attestant d'une gestion durable de ces espaces. Il s'agit des parcs de l'Orangerie, de la Citadelle, Schulmeister, le Jardin des 2 Rives, Pourtalès et tout récemment le parc du Heyritz.

L'idée est donc de poursuivre cette action et de l'étendre à d'autres éléments du patrimoine paysager strasbourgeois. Certains alignements d'arbres ou encore des cimetières, pourraient également être présentés à la labellisation.



ETENDRE LE ZÉRO PESTICIDE SUR L'ESPACE PUBLIC

Depuis 2007, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont engagé, avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, une démarche Zéro pesticide pour l'entretien de l'espace public. Ce premier cap franchi et accepté, les prochaines étapes envisagées sont :

- ✓ l'adhésion à la démarche par les particuliers et les professionnels (entreprises, collectivités de l'Eurométropole, partenaires institutionnels, bailleurs sociaux...),
- ✓ des actions dans les jardins familiaux,
- ✓ une prise en compte renforcée de cet objectif dans les projets d'aménagement de l'espace public.

La démarche Zéro pesticide a ainsi évité l'épandage de 850 kg/an de matières actives d'herbicide qui ne viennent plus polluer la ressource en eau et l'environnement.



PÉRENNISER LA PLACE DE L'ARBRE EN VILLE

RECONNAÎTRE L'ARBRE COMME SUPPORT DE BIODIVERSITÉ

→ **Réduire les tailles des arbres d'alignement pour aller vers des formes «libres»**

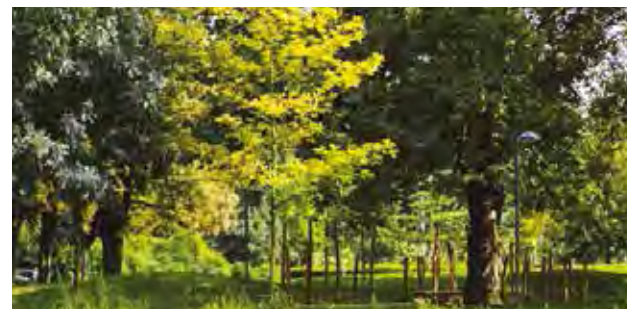
La réduction des ports architecturés est un des objectifs majeur de la politique de l'arbre ; les enjeux étant à la fois paysagers, économiques et environnementaux. Plusieurs méthodes pour y parvenir :

- replanter en forme libre lors des renouvellements des arbres existants,
- laisser partir en forme libre des arbres préalablement taillés lorsque cela est possible.



→ **Maintenir les arbres totems (à cavité) dans les espaces verts**

Les arbres à cavité sont des abris naturels pour diverses espèces notamment les colonies de chauve-souris. Il est donc indispensable de les conserver car ils représentent un maillon de l'écosystème à part entière.



→ **Systématiser le diagnostic « faune » des arbres avant abattage**

Ce dispositif devra permettre d'évaluer l'importance écosystémique des arbres avant leur abattage, ceci afin d'éviter de détruire des refuges de biodiversité. Pour ce faire, les services pourront s'appuyer sur la charte de prise en compte des chiroptères (chauves-souris) et de la faune sauvage lors des abattages d'arbres. Un protocole spécifique Chiroptère, projet pilote au niveau national, est également en cours de finalisation en partenariat avec les associations, le Conseil Départemental 67 et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.



→ **Sensibiliser à la préservation des arbres dans les jardins familiaux**

Les arbres sont souvent mal perçus dans les jardins familiaux car ils entrent en concurrence avec les cultures des jardiniers (eau, lumière, éléments nutritifs). Toutefois, ils sont indispensables au maintien des écosystèmes, rendent des services multiples aux jardiniers et méritent à ce titre d'être préservés.

AMÉNAGER DES ESPACES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

RÉINTRODUIRE DES ESPÈCES RÉGIONALES DANS LA GAMME DES VÉGÉTAUX PLANTÉS

→ Diversifier les essences d'arbres plantés

Les espèces d'arbres plantés en milieu urbain sont trop souvent choisies pour leur comportement et leur facilité de taille, au détriment de leur intérêt pour la biodiversité. La diversification des essences dans les replantations et les travaux neufs pourra donc avoir un impact positif sur la faune en ville.

→ Planter des haies champêtres dans les jardins urbains en doublement des clôtures grillagées

Là où cela est possible (terrain, ombre, espace suffisant, etc ...), doubler les clôtures grillagées de délimitation par des haies variées d'essences locales permettra de facto de développer la biodiversité végétale urbaine et, par voie de conséquence, de favoriser la faune.



→ Faire évoluer le choix des plantes vers des espèces locales, rustiques et vivaces

Toujours dans cette optique d'augmenter la biodiversité végétale, le choix d'espèces de plantes locales, rustiques et vivaces est un réel atout pour le maintien et le développement de la nature en ville.

La Ville de Strasbourg privilégie donc des espèces tirées de la flore locale, indigène ou adaptée (Guide « Plantons Local »). Ses services produisent ainsi environ 7000 plantes vivaces par an et installent des bulbes pérennes (+40% entre 2010 et 2012, soit 110 000 unités en 2012).

Pour poursuivre cette démarche les étapes seront :

- identifier des plantes à favoriser sur le territoire ;
- continuer à diffuser du guide "plantons local" pour en faire la promotion ;
- soutenir la filière locale ;
- former les aménageurs ;
- inclure des clauses spécifiques dans les marchés publics.



→ Améliorer le mélange utilisé pour les prairies fleuries

Afin d'optimiser les espaces en gestion extensive, semés de prairies fleuries, il est important de trouver des mélanges adaptés contenant des espèces locales, satisfaisants d'un point de vue entretien et biodiversité mais également esthétique, pour combler les attentes le grand public. Cette ambition nécessitera de :

- rechercher des mélanges composés de semences de plantes sauvages locales, et produites localement,
- faire des tests grandeur nature sur un site fermé, de différents mélanges, pour évaluer l'intérêt esthétique et la dynamique de croissance et de résistance aux conditions climatiques difficiles.

CRÉATION D'ESPACES DE BIODIVERSITÉ SUR LES SERVITUDES LIÉES AUX RÉSEAUX

Sur les espaces protégés, les espaces ne sont pas utilisables pour d'autres usages : autant les valoriser pour contribuer à la matérialisation de la trame verte. Laisser la végétation spontanée s'exprimer (strates herbacées et arbustives). Des partenariats sont engagés afin de pouvoir trouver des compromis entre les servitudes d'entretien et la gestion écologique du site. Sur les autres espaces, en milieu ouvert, ils sont en général cultivés. En milieux boisés, ils sont maintenus ouverts ou semi-ouverts.

FAVORISER LA PRÉSENCE DES OISEAUX EN VILLE

→ Mettre en place des nichoirs sur le bâti

Des nichoirs sont installés dans la Ville et notamment au niveau des bâtiments comme par exemple en haut de la tour de chimie pour le faucon pèlerin. Le cas des hirondelles qui souffrent d'un déficit de lieux de nidification est aujourd'hui étudié. La mise en place de nichoirs sur les bâtiments de la Ville de Strasbourg permettrait de palier en partie à ce manque et favoriserait le développement de cette espèce. En effet, 80% des effectifs ont disparu au cours des 20 dernières années.

Par ailleurs, il existe aussi des oiseaux grégaires comme les moineaux qui nécessitent des nichoirs collectifs.



→ Mettre en place des silhouettes anti-collision pour les oiseaux sur les surfaces vitrées

De nombreux oiseaux sont victimes de collision avec des baies vitrées qu'ils n'arrivent pas à distinguer. Un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour la mise en place de silhouettes anti-collision permettra de faire baisser sensiblement ce phénomène au niveau des bâtiments de la Ville.



TRAVAILLER LES CONNEXIONS VERTES EN MILIEU URBAIN GRÂCE AUX ARBRES D'ALIGNEMENT

Le Département Arbres du Service des Espaces Verts et de Nature s'appuie sur la Trame Verte et Bleue et le Tissu Naturel Urbain pour identifier les connexions vertes possibles lors des replantations d'arbres d'alignement.

Une réflexion est en cours sur la continuité des pieds d'arbres. Quand cela est possible, des plantations en multistrates sont réalisées, ceci afin de favoriser les déplacements de la faune en ville.

AMÉNAGER LES BASSINS D'ORAGE

Certains bassins d'orage réalisés avec des bâches lisses peuvent constituer de véritables pièges pour les animaux sauvages.

L'aménagement de pentes douces pour les nouvelles installations, ou la mise en place de rampes sur les bassins déjà existants permettrait à la faune de trouver une échappatoire en cas de chute accidentelle.

FAVORISER LA PRÉSENCE DES INSECTES POLLINISATEURS EN VILLE

Strasbourg soutient l'installation de ruchers dans des lieux publics. Deux associations apicoles mettent en oeuvre des actions de formation à l'attention de leurs adhérents, des publics scolaires et de particuliers. Pour rassurer et informer les habitants, un guide sur les abeilles est diffusé à l'échelle de l'Eurométropole.

Toutefois, il est indispensable de limiter le nombre de ruches présentes dans un quartier car l'abeille domestique est un insecte qui est capable de butiner de très nombreuses fleurs. De ce fait, elle rentre en concurrence directe avec d'autres insectes sauvages qui, eux, dépendent pour leur survie d'un très petit nombre de plantes (voire une seule !). Une population trop importante d'abeilles domestiques risquera donc de faire disparaître, sans qu'on s'en aperçoive, des insectes sauvages parfois rares. Des hôtels à insectes sont également installés, pour sensibiliser les usagers des parcs et offrir des gîtes aux insectes, dont les abeilles sauvages.

→ Suivre les ruchers écoles

Il s'agit de vérifier que les associations qui ont reçu l'autorisation de mettre en place un rucher-écoles sur le domaine public, respectent la convention signée. Elles doivent proposer une action d'animation annuelle au minimum, l'intention du grand public et déclarer leurs ruches, ce uniquement à des fins d'apprentissage pour des apiculteurs débutants.



RESTAURER / RÉAMÉNAGER LES MILIEUX HUMIDES

AMÉNAGER LES BERGES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

→ Aménager les berges en faveur de la biodiversité

Les berges de Strasbourg représentent un enjeu majeur en termes de biodiversité. Leur aménagement est donc essentiel pour :

- ✓ permettre à la Trame Verte et Bleue de jouer pleinement son rôle,
- ✓ valoriser les berges et répondre à leurs diverses fonctions /usages,
- ✓ sensibiliser le grand public,
- ✓ embellir et « ensauvager » la ville.

L'idée serait donc de dédier une berge à la nature, en gestion extensive, l'autre restant accessible et aménagée pour la circulation du public, en gestion horticole.

La réalisation de travaux de renaturation a déjà eu lieu en 2012/2013 sur 2,2 kilomètres de berges (Bassin des Faux-remparts), faisant la part belle à l'enrichissement de la palette végétale : des mélanges les plus diversifiés possibles ont été semés (de 34 à 60 espèces par mélange).

Au total, près de 3 600 m² de prairies ont été semés, composés de fleurs et graminées sauvages indigènes soit 70 espèces d'annuelles, de vivaces et de graminées différentes, 1 800 arbustes et vivaces couvre-sols ont été plantés le long des 2 km de promenade.

Une signalétique a également été installée sur les berges du bassin des Faux-remparts pour sensibiliser les usagers et leur expliquer les choix d'aménagement plus naturel. La sensibilisation des propriétaires riverains au respect des berges est une piste d'évolution importante.



RESTAURER / RENATURER LES RIVIÈRES ET ZONES HUMIDES

Depuis plusieurs années, la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole ont engagé un vaste chantier pour remettre en bon état les rivières qui traversent l'agglomération alors que l'Union européenne a fixé 2015 comme échéance pour atteindre le « bon état écologique des cours d'eau » de toutes les rivières européennes.

De nombreuses interventions ont d'ores et déjà été effectuées (création d'un réseau de mares et restauration du Canal des Français sur 2 km ; restauration de l'Ostwaldergraben sur 600 m).

La poursuite du programme de restauration/renaturation des cours d'eau, très bénéfique à l'augmentation de la biodiversité sur le territoire, nécessite de recenser les secteurs potentiellement favorables à une restauration, en vue de redonner aux cours d'eau une fonctionnalité la plus forte possible. Une commission devra être mise en place pour prioriser les actions à mener les années à venir, en lien direct avec la matérialisation de la trame verte et bleue.

→ **Créer des îlots, ripisylves et cheminements le long des voies d'eau**

→ **Développer le projet de renaturation en forêt de la Robertsau**

L'objectif de ce projet est de restaurer la dynamique inondable et la fonctionnalité alluviale en forêt de la Robertsau. Le préalable sera d'engager un diagnostic en vue d'étudier la faisabilité du projet (financement LIFE).



CRÉER DE NOUVEAUX ESPACES DE NATURE EN VILLE

DÉMINÉRALISER L'ESPACE PUBLIC

À l'échelle des quartiers de la Ville de Strasbourg, la démarche de déminéralisation se décline à travers :

- la révision d'aménagement, par exemple des trottoirs qui présentent une largeur plus importante que celle occupée par le flux des piétons, il en découle un développement important des herbes folles dans les fissures et les joints. Plutôt que de laisser cette végétation spontanée s'installer de façon non uniforme et non contrôlée, ces espaces sont revégétalisés (prairie naturelle ou fleurie entretenue avec des tontes tardives, mise en place de plantes couvre sol ou plantation par les habitants),
- l'entretien de certains pieds d'arbres par les habitants. Une convention de gestion permet d'encadrer cette mise à disposition de l'espace public. Cette convention intègre également certains « bouts de trottoirs et délaissés urbains »,
- la végétalisation de plus de 7 ha d'allées anciennement gravillonnées dans les cimetières.

Depuis 3 ans, une enveloppe conséquente est strictement réservée à des projets de déminéralisation de l'espace public. Afin de favoriser la nature en ville, diverses pistes ont d'ores et déjà été mises en œuvre et méritent maintenant d'être poursuivies et intensifiées :

- ✓ Végétaliser des espaces existants très minéralisés
- ✓ Végétaliser des espaces colonisés par une végétation spontanée non homogène
- ✓ Développer la végétalisation verticale
- ✓ Inciter les habitants à prendre en charge l'entretien des surfaces végétalisées.



→ **Créer des bordures vertes sur les trottoirs**

Les circulations piétonnes représentent des opportunités de végétalisation simple et efficace de l'espace public. En dégagant un espace réduit le long des murs des bâtiments et en le plantant (ou tout simplement en laissant faire la nature), la biodiversité végétale se verrait largement intensifiée en zone urbaine, participant ainsi à l'extension du Tissu Naturel Urbain.



CRÉER DE NOUVEAUX ESPACES VERTS

Depuis 1967 (102 hectares), les surfaces d'espaces verts de Strasbourg ont progressé en moyenne de 7 hectares chaque année. Aujourd'hui, ce sont 400 hectares de verdure qui participent au bien-être, à la qualité de vie des Strasbourgeois et à la biodiversité en milieu urbain.

Les lieux les plus connus sont les parcs et squares de la ville, mais l'espace vert se niche également au pied des arbres sur quelques mètres carrés. Ce peut être également des jardins partagés ou des surfaces fleuries et entretenues par des associations.

D'autre part, des espaces autrefois très minéraux, comme par exemple la place d'Austerlitz, sont repensés et végétalisés pour le plus grand bonheur des habitants.





→ Réaménager la place d'Austerlitz

La place d'Austerlitz est un bel exemple de déminéralisation de l'espace public. Cet espace, autrefois très minéral et peu agréable, s'est transformé en zone de respiration suite à son réaménagement. Il invite les passants à s'y arrêter et fait la part belle aux plantes locales.

→ Aménager le nouveau parc du Heyritz

Le nouveau parc du Heyritz représente une belle illustration de renaturation d'une ancienne friche portuaire et industrielle. Conçu dans le souci de favoriser la biodiversité urbaine, il s'étend sur 8,7 hectares permettant aux Strasbourgeois de trouver un espace de repos et de convivialité.



→ Se réapproprier le jardin des Deux Rives

Le jardin des Deux Rives, hier excentré par rapport à la ville, se retrouve aujourd'hui rattrapé par celle-ci et au coeur d'un quartier en pleine construction. Ses fonctions doivent donc s'adapter à ce nouveau contexte pour correspondre aux attentes des riverains tout en préservant la biodiversité végétale et animale qui y a trouvé refuge.



→ Simplifier la convention de végétalisation de l'espace public

Afin de favoriser l'appropriation de l'espace public et sa végétalisation par les habitants, il est nécessaire de simplifier et d'alléger les procédures de conventionnement. Différentes pistes sont envisagées telles que l'ouverture aux particuliers hors tissu associatif et la végétalisation des surfaces minérales (trottoirs, pieds d'immeubles).



DÉVELOPPER LA VILLE JARDINÉE ET NOURRICIÈRE

CRÉER ET ACCOMPAGNER DES JARDINS COLLECTIFS

→ Créer et accompagner des jardins partagés

À ce jour, la Ville de Strasbourg compte 18 jardins partagés pour une surface d'1,2 hectare. 4 autres projets sont en cours et devraient voir prochainement le jour. L'ambition affichée de la Ville est de continuer à financer la création de 2 jardins partagés chaque année.

→ Créer des potagers urbains collectifs

Il existe déjà 5 potagers urbains collectifs sur le territoire strasbourgeois. Ces différentes expériences étant des réussites, la Ville souhaite poursuivre dans cette voie. Elle songe donc, lors de la création de nouveaux jardins familiaux, à y adjoindre des potagers urbains collectifs, voire à y réaliser exclusivement ces derniers. Ceci permettrait à de plus nombreux habitants de profiter d'un espace partagé et nourricier.



→ Accompagner la création des potagers urbains collectifs

La Ville a confié le suivi et l'accompagnement des Potagers Urbains Collectifs et jardins partagés à un prestataire. La création des potagers urbains collectifs suppose en effet une phase d'information, de concertation et d'accompagnement des habitants réunis dans un tel projet. C'est cette mission qu'assure actuellement ECO-Conseil en étroite concertation avec le Service des Espaces Verts et de Nature et la Direction de proximité du quartier concerné.



INSTALLER DES VERGERS URBAINS

→ Développer l'accès à des vergers urbains

La Ville de Strasbourg possède à l'heure actuelle 3 vergers communaux : Mélanie, Villa Nuss et Châtelet. Pour développer l'accès à d'autres vergers urbains, plusieurs pistes sont envisagées :

- planter des fruitiers dans les parcs lorsque cela est possible,
- planter des vergers accessibles aux écoles et aux associations d'habitants sur demande. Les vergers seraient ouverts au public à certaines occasions (printemps, récolte,...), animés par une association de quartier et/ou naturaliste, ou bien par des visites d'écoles,
- mettre en relation les particuliers qui possèdent un jardin et ceux qui pourraient venir cueillir.

→ Planter des petits fruitiers dans les parcs de la ville

Afin d'augmenter la biodiversité végétale tout en offrant une possibilité ludique et pédagogique aux riverains d'aller à la cueillette, la Ville implante dans les espaces verts publics, des haies de petits fruits en libre accès.



PRÉSERVER LES JARDINS FAMILIAUX ET RÉAFFIRMER LEUR VOCATION NATURELLE ET NOURRICIÈRE

Strasbourg est la ville de France qui compte la plus grande surface de jardins familiaux sur son territoire avec 4 800 parcelles sur 170 hectares. Ces espaces, véritables havres de nature au cœur du tissu urbain, représentent un enjeu majeur en termes de biodiversité mais aussi d'un point de vue sociétal de par la production vivrière (le règlement impose un quota de 2/3 de potager et 1/3 d'agrément). Il est donc indispensable de préserver le nombre et la qualité de ces jardins.

→ Développer les petits fruitiers grimpants sur les clôtures des jardins familiaux

Dans l'objectif de favoriser la biodiversité et de limiter la plantation de haies persistantes et peu bénéfiques écologiquement, des haies de petits fruitiers sont désormais mises en place lors de la création de nouveaux jardins familiaux. Cette opération pourrait être étendue aux jardins existants, dans les espaces collectifs de type parking.

→ Systématiser les diagnostics "environnement" avant chaque création de nouveaux jardins familiaux

La problématique de la pollution de l'eau (origine externe) dans les jardins familiaux est un problème majeur qui a des conséquences et des coûts importants. Sur certains sites (Elsau, Jardins de la Fourmi) des réseaux d'eau ont dû être installés. Ailleurs, la pollution des sols (comme au Lombric Hardi) nécessite d'importants travaux de décaissage et de remplacement de la terre.

Afin de garantir une qualité des sols et de l'eau d'arrosage aux locataires des jardins familiaux, il est envisagé de procéder à des analyses en amont de toute nouvelle réalisation de jardin. Une veille avec des analyses régulières sur les qualités des eaux et des sols est envisagée sur les sites existants.

→ Affecter un pourcentage de l'espace public à la thématique nourricière (à l'échelle du quartier)

AXE 4 : UNE VILLE EXEMPLAIRE ET ATTRACTIVE



La thématique de la nature en ville, au-delà de son évidente plus value écologique, est également un fort levier d'amélioration du cadre de vie et une réponse à une demande sociale forte. Elle contribue de manière essentielle à l'attractivité de la cité, tant pour ceux qui y résident ou s'y installent que pour ceux qui viennent la découvrir et la visiter.

La mise en valeur des efforts faits en ce sens à Strasbourg permettra ainsi de prouver par l'exemple que la « ville en nature » n'est pas une utopie. Penser la ville et la nature sans les opposer, dans une relation plus apaisée et plus qualitative aboutit à construire collectivement la ville de demain dans une logique d'appropriation citoyenne et de développement durable. C'est l'une des ambitions de ce plan : avancer ensemble dans un cadre enthousiasmant pour que la nature urbaine constitue une identité forte et partagée de la Ville au même titre que les transports doux ou le caractère résolument européen de Strasbourg.

FAIRE VIVRE LE RÉSEAU DES ACTEURS



PÉRENNISER ET ÉTENDRE LE PARC NATUREL URBAIN (PNU) DE STRASBOURG

Inspirée des Parcs naturels régionaux, la démarche PNU de Strasbourg entamée en 2010 s'est développée en premier lieu sur les quartiers de Koenigshoffen, la Montagne verte et l'Elsau. En 2013, le Parc naturel « Ill-Bruche » a ainsi été inauguré. Il s'étend sur un territoire de plus de 300 hectares. La démarche consiste à rédiger collectivement un Livre blanc du territoire, centré sur le patrimoine naturel urbain et paysager, selon une approche de « développement durable ».

La charte 2013-2016 comprend 5 orientations générales à animer : patrimoine d'hier et de demain, écocitoyenneté, économie PNU compatible, un PNU pour tous d'un programme d'actions. Elle définit la gouvernance de la démarche. Cette charte compte à ce jour 145 signataires,

dont une trentaine d'associations qui ont pu renforcer leur collaboration et leur engagement sur le territoire. Elle sera évaluée et renouvelée en 2017.

Depuis mai 2015, à la demande de l'association PNU, la Ville de Strasbourg engage une extension du PNU sur les quartiers de la Robertsau-Wacken et du Conseil des XV par le biais d'une vingtaine de rendez-vous sur 20 mois. La phase de diagnostic se déroule à partir de balades (re) découverte (septembre 2015 à fin 2016) et de séances thématiques en salle (juin 2015 à janvier 2016) ouvertes à tous. Suivra ensuite, avec les personnes inscrites à la démarche, la phase d'élaboration du livre Blanc (février 2016 à fin 2016) qui définira les enjeux, valeurs, orientations et propositions d'actions pour ces quartiers.

En 2017, ce livre blanc sera traduit en programme d'actions et une nouvelle charte sera élaborée en lien avec le renouvellement de celle du territoire Ill-Bruche.

ANIMER ET STRUCTURER LA COOPÉRATION AVEC LES ASSOCIATIONS

Afin de favoriser une collaboration pérenne, des conventions d'objectifs pluriannuels sont signées avec diverses associations du territoire (Alsace Nature, Strasbourg Initiation Nature Environnement, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Office des Données Naturalistes d'Alsace, Conservatoire Botanique d'Alsace, Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace, Haies vives d'Alsace...). Malgré la réduction globale des budgets de la collectivité, les montants importants consacrés à ces partenariats ont été jusqu'à présent préservés dans le temps. Par ailleurs, un important travail d'identification et de sollicitation d'associations non thématiques (associations de quartiers par exemple) sur les questions de nature en ville est également effectué afin d'en faire des partenaires privilégiés de la démarche.

Enfin, des événements visant à favoriser les contacts entre associations porteuses de projets sur ces thématiques et partenaires potentiels (entreprises, structures publiques, fondations...) sont actuellement à l'étude.



ANIMER ET PILOTER LE PLAN « STRASBOURG GRANDEUR NATURE »

Le lancement, l'animation et le suivi du programme d'actions « Strasbourg Grandeur Nature » nécessitent la mise en place d'un fonctionnement et d'une gouvernance adaptés. Ceux-ci reposent sur l'identification d'un directeur de projet qui pilotera le suivi de la mise en œuvre du plan et qui animera un comité de pilotage et un comité technique. Parmi les points forts, on notera dès 2016, des réunions trimestrielles et l'organisation une fois par an d'une revue de direction et d'une réunion publique sur l'avancement de la démarche. Les partenaires continueront à être associés à la démarche par leur participation au groupe de travail biodiversité de l'Eurométropole.

ANIMER UN GROUPE DE TRAVAIL « BIODIVERSITÉ » INTERNE À LA COLLECTIVITÉ

La thématique de la biodiversité est hautement transversale. Les actions peuvent donc mobiliser de multiples compétences et connaissances qu'il importe de croiser, afin de gagner en cohérence et en efficacité. Pour aller en ce sens, un groupe de travail « biodiversité » a été constitué en interne dès 2009. Il est également ouvert aux associations naturalistes, aux chercheurs de l'Université, aux professionnels... afin d'enrichir la réflexion et d'assurer des prolongements avec l'ensemble des partis concernés.

Chaque année, le groupe s'attèle à une nouvelle thématique. Jusqu'à présent, le groupe de travail a été mobilisé pour la réalisation du guide « Plantons local » en 2012, le projet de « tissu naturel urbain » en 2014 (cf. Axe 1), la préparation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du plan « Strasbourg Grandeur Nature » et les ateliers associés à celle-ci en 2015. Parmi les pistes de réflexion envisagées dès 2016 figurent :

- la matérialisation de circuits « nature » urbains,
- la création d'un kiosque dédié à l'information sur la nature en ville,
- la question de la participation citoyenne (inventaires, chantiers, réappropriation de l'espace public...).

ANIMER LE RÉSEAU « CLUB DES RELAIS JARDIN & COMPOSTAGE »

Depuis 2013, ce club est animé par un prestataire. Celui-ci assure à la fois un rôle d'animation du réseau et de structure ressource en matière de jardinage au naturel. Le club regroupe en particulier les communes de l'Eurométropole de Strasbourg, les associations et les collectifs en lien avec les thématiques suivantes : apiculture, arboriculture, jardin, nature et environnement. Différents acteurs y sont associés : associations et collectifs de quartier, de retraités, centres socioculturels, établissements scolaires, associations de parents d'élèves, producteurs du terroir, gestionnaires d'espaces verts et jardineries. Ces structures ont en commun de mener des projets sur le jardin, le compostage ou la biodiversité. Fin 2015, le club comptait plus de 200 membres. De nombreux événements sont proposés tout au long de l'année. Le programme et l'actualité du réseau sont accessibles à cette adresse : www.clubrelaisjardinetcompostage.blogspot.fr



PARTICIPER À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE ALSACIEN

L'Alsace a adopté son Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en 2014, après 4 années de réflexion et de concertation partenariales.

L'Eurométropole a accompagné la Région Alsace et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Alsace tout au long de cette élaboration. L'identification de sa propre Trame Verte & Bleue (TVB) a d'ailleurs permis de préciser les continuités écologiques du SRCE sur son territoire. Des réunions d'information pour les élus et les agents ont été organisées. Une aide à l'analyse et à sa bonne prise en compte dans le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire (PLUi) a été réalisée.

Une participation aux comités techniques et une contribution pour un futur guide opérationnel sont toujours en cours.

CONTRIBUER À L'ESSAIMAGE DE LA DÉMARCHE

TRAVAILLER AVEC LES INSTANCES DE DÉMOCRATIE LOCALE SUR LES QUESTIONS DE NATURE EN VILLE

Dans le but de favoriser la diffusion, le relais et l'appropriation de la démarche à l'échelle des quartiers, les actions suivantes seront menées :

→ Présenter le plan « Strasbourg Grandeur Nature » aux membres permanents des 10 conseils de quartiers (COQ) ;

→ Développer une étroite collaboration avec les directions de proximité et les acteurs de proximité.

FAIRE DES GESTIONNAIRES DES JARDINS FAMILIAUX DES PARTENAIRES DE LA VILLE EN NATURE

Depuis 2013, une charte a été signée entre la Ville de Strasbourg et les associations gestionnaires des jardins familiaux. Celle-ci est structurée autour de 3 axes, dont l'un est baptisé « engagements liés à la protection de l'environnement pour protéger la santé humaine et la vie naturelle des jardins ».

Ce dernier regroupe 8 engagements qui vont en ce sens et promeuvent les bonnes pratiques en matière de déchets, eau, sol et biodiversité. La charte est systématiquement délivrée à chaque nouveau locataire de jardin familial. Ainsi, les gestionnaires de ces espaces, outre leur traditionnelle mission administrative, assument désormais un rôle de relais, de conseil et de contrôle en termes de préservation de la nature.

Pour prolonger et amplifier cette démarche, le service des jardins familiaux envisage de renforcer prochainement ses compétences environnementales et d'assistance aux usagers.



PROMOUVOIR LA CHARTE D'ENGAGEMENT « TOUS UNIS POUR + DE BIODIVERSITÉ »

Depuis 2012 dans le cadre des prolongements de la démarche Zéro pesticide engagée par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la charte « Tous unis pour + de biodiversité » permet de rassembler des gestionnaires d'espaces verts (collectivités, entreprises, bailleurs...), afin de les accompagner dans des pratiques visant la reconquête de la biodiversité.

Une quarantaine de signataires s'engagent à mettre en pratique a minima 6 engagements sur les 10 proposés dans la charte. En contrepartie, la collectivité s'engage à les accompagner dans leur démarche en leur proposant des outils pédagogiques, des rencontres techniques, des animations et une valorisation de leurs actions.

Une prestation externe a été engagée fin 2015 pour encadrer le changement de pratique et accompagner de façon plus soutenue les signataires.



INTRODUIRE LA BIODIVERSITÉ DANS LES ACTIONS DE COOPÉRATION AVEC LES COLLECTIVITÉS VOISINES

Dans ce domaine, l'organisation de rencontres techniques destinées à promouvoir les techniques alternatives aux pesticides, une communication spécifique vers les signataires de la charte « Tous unis pour + de biodiversité » (signée par de nombreuses autres communes de l'Eurométropole), le partage d'outil de communication et l'organisation de formations permettent de mutualiser les savoirs et d'engager la transition écologique du territoire.

PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS ET LA COMMANDE PUBLIQUE

ADOPTER DES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS MENÉS EN RÉGIE

Cet objectif se décline sous les formes suivantes :

→ **Intégrer les impacts environnementaux dans la prise de décision en amont des projets.**

Plusieurs outils et démarches internes ont déjà été initiés en ce sens et en particulier :

- la rédaction de cahiers d'écoconception intégrés dans la Charte d'aménagement sur l'espace public,
- la généralisation de l'établissement d'un Dossier d'Impact Environnemental (DIE) par la Direction des Espaces Publics et de Nature au stade des études préliminaires.



→ **Soumettre les projets à un service interne compétent en matière de biodiversité.**

Depuis 2009, les projets de l'Eurométropole et les permis de construire ou d'aménager bénéficient d'une analyse en amont des différents enjeux environnementaux. La biodiversité en fait partie intégrante. C'est le service de l'Ecologie Urbaine qui assume cette compétence. Certains projets situés sur des zones de nature sensible ou de continuités écologiques sont suivis de manière plus intensive.



→ **Favoriser la biodiversité et la préservation du patrimoine naturel dans les projets de construction et de rénovation des bâtiments publics.**

Dans ce domaine, les actions suivantes peuvent être mobilisées en fonction des opportunités du site et du projet :

- identifier la préservation de la biodiversité comme objectif environnemental,
- intégrer un paysagiste dans les équipes de maîtrise d'œuvre,
- atténuer les impacts selon la règle « éviter/réduire/compenser »,
- préserver les sols par une gestion réfléchie des déblais et remblais,
- valoriser la qualité des espaces naturels en conservant des arbres existants sur les parcelles et en plantant des essences locales,
- mettre en œuvre une gestion alternative des eaux de la parcelle par le biais de toitures végétalisées, noues paysagères ou techniques d'infiltration,
- favoriser la continuité des corridors écologiques et les liens avec les espaces réservoirs de biodiversité situés à proximité...



INTÉGRER DES BONNES PRATIQUES RELATIVES AU RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES DOCUMENTS GUIDES / CONTRACTUELS

Plusieurs éléments répondent à cet objectif :

→ **Diffuser la charte et le référentiel « aménagement et habitat durable »**

L'élaboration de la « Charte pour un aménagement et un habitat durable » a permis d'intégrer la biodiversité parmi les politiques publiques et les thématiques incontournables en matière d'aménagement du territoire.

La charte a été signée en mai 2012 par l'Eurométropole et par les réseaux professionnels de l'aménagement et de l'habitat (Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs, Fédération des Promoteurs Immobiliers,...) soit plus de **40 signataires à ce jour**. Le référentiel a été approuvé par délibération en 2013 et commence à être appliqué dans les opérations d'aménagement initiées par la collectivité.

Le lancement d'opérations pilotes innovantes sur le volet biodiversité constituera la suite logique de la démarche.

→ **Intégrer des clauses de gestion écologique dans les marchés publics**

Un travail est mené en interne pour intégrer des clauses en faveur de la biodiversité dans les marchés publics. Il s'agira par exemple de la mention Zéro pesticide pour l'entretien par des prestataires d'espaces communaux ou de favoriser les plantes locales dans de nouvelles plantations.

→ **Intégrer la biodiversité dans les cahiers des charges destinés aux opérateurs (aménageurs, promoteurs et bailleurs)**

Sur la base des expérimentations en cours, des clauses spécifiques pourront être intégrées dans les cahiers des charges de marchés à venir :

- intégration « technique » de la biodiversité ;
- exigence de compétences « biodiversité » au sein des équipes ;
- « biodiversité » comme critère de sélection d'un projet.

→ **Intégrer la question des espèces invasives dans les chantiers**

Lors de la préparation des projets, il s'agira d'identifier les périmètres concernés dès le stade des études et d'adapter le

cahier des charges en y intégrant les mesures à prendre en présence de plantes invasives.

→ **Diffuser l'information relative à la gestion des eaux de pluie par infiltration**

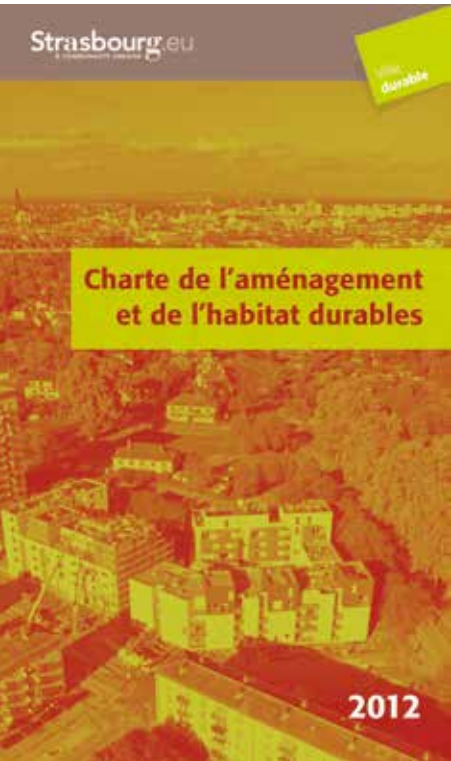
La collectivité s'est dotée depuis 2014 d'un guide « Gérer et valoriser les eaux de pluie dans mon jardin » à destination des particuliers et professionnels et propose accompagnement technique et subventions pour la gestion des eaux de pluie par infiltration.

→ **Garder les terres excavées sur place lors de la construction d'un bâtiment**

→ **Sensibiliser à la programmation des travaux aux périodes les moins préjudiciables pour la faune (réfection des bâtiments anciens et abattage des arbres)**

→ **Intégrer un coefficient de végétalisation dans les constructions neuves**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté à ce jour initie la mise en place de ce coefficient mais uniquement sur des zones restreintes et de manière simplifiée.



ALLIER BIODIVERSITÉ ET SOLIDARITÉ

À ce jour de nombreuses initiatives font déjà rimer biodiversité et solidarité, tout particulièrement dans le domaine de la ville jardinée et nourricière : potagers urbains collectifs, jardins familiaux, jardins partagés... Les actions ci-dessous ont été identifiées pour avancer sur cette thématique.

METTRE DES POTAGERS À DISPOSITION DES PLUS DÉMUNIS

Pour aller au-delà des potagers urbains collectifs, le maraîchage solidaire est une piste à explorer, sur le modèle de certaines villes comme Lisbonne par exemple.



FAVORISER LA CRÉATION D'UN GROUPE D'HABITANTS RÉUNIS POUR SALARIER UN MARAÎCHER

Sous la forme d'une société coopérative, cette démarche pourrait prolonger la logique de la ville nourricière ou de l'agroquartier. Elle permettrait de relocaliser et mettre en lien compétence, moyens et ressources, tout en favorisant la résilience du territoire.

FACILITER LA MISE À DISPOSITION DE POTAGERS ENTRE GÉNÉRATIONS

Certains retraités, jardiniers aguerris, disposent de terrains, mais ne parviennent plus à les entretenir. De jeunes citoyens sont quant à eux à la recherche de parcelles pour s'initier au jardinage et en découvrir les techniques. En favorisant les échanges de compétences, la Ville répondra à leurs attentes respectives, tout en créant du lien social.



DÉVELOPPER DES PROJETS PILOTES ET EXEMPLAIRES

Dans le domaine de la biodiversité, comme dans d'autres domaines, il convient en premier lieu de prouver par la pratique que de nouvelles voies sont possibles avant de pouvoir les généraliser. C'est l'objectif poursuivi par les actions suivantes.



MENER DES DÉMARCHES PILOTES SUR L'AXE SUR L'AXE STRASBOURG-KEHL

Cette action vise à mettre à profit la réflexion et les projets en cours sur les secteurs Deux-rives et Coop pour faire émerger un projet emblématique en termes d'intégration de la biodiversité dans le bâti et dans l'aménagement urbain (sur le modèle de la tour Elithis à énergie positive).

LANCER DES PROJETS DE RENATURATION EMBLÉMATIQUES AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

Un travail est déjà mené sur les questions de « Zéro pesticide » et de compostage en pied d'immeuble avec certains bailleurs. Cette démarche pourra servir de support pour identifier et lancer des projets pilotes avec des bailleurs volontaires.

ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER UN PROJET PILOTE DE REVÉGÉTALISATION ET DE RECONQUÊTE DES ESPACES MINÉRAUX SUR LE DOMAINE PRIVÉ

Ce projet pilote concernerait une cible « professionnelle » dans un premier temps.

Il intégrerait la nature et la biodiversité et serait réalisé en associant acteurs de la nature (associations en particulier) et citoyens. Il constituerait une vitrine des possibles et un modèle pour les autres opérateurs.



CRÉER UN REFUGE LPO SUR LE SITE DU CENTRE ADMINISTRATIF (ETOILE)

Cette démarche, à portée éminemment symbolique, aura pour objectif de faire des espaces verts proches du centre administratif de la Ville et Eurométropole une vitrine des actions vertueuses menées sur le territoire.



CRÉER DES « JARDINS OUVRIERS » ET DES VERGERS AVEC LES ENTREPRISES

Ce projet consiste à recréer de véritables « jardins ouvriers » ; c'est-à-dire que l'entreprise aménage sur son foncier des jardins et vergers mis à disposition des salariés et de leur famille.

RÉALISER DES CHANTIERS NATURE PARTICIPATIFS

Cette action va être lancée de manière expérimentale sur le secteur du parc naturel urbain de l'automne 2015 au printemps 2016. Ce premier chantier, « les folies végétales du Muhlbach » à Koenigshoffen, sera réalisé avec l'appui de l'association « Haies vives d'Alsace ».

À terme, ces chantiers ont vocation à se multiplier ailleurs et en particulier sur les sites pilotes de la Trame Verte et Bleue. Ils sont tout à la fois une occasion de favoriser le retour de la nature en ville et de former les citoyens aux techniques et aménagements favorables à la biodiversité.



RÉDUIRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC QUI PERTURBE LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE

Dans le cadre d'une politique de réduction des consommations énergétiques ambitieuse (intégrée dans le Plan Climat de la collectivité), avec un objectif d'économie d'énergie de 25 % d'ici 2020, les mesures suivantes sont progressivement mises en place sur l'éclairage public :

- la maîtrise des temps d'allumage (fin des illuminations permanentes, allumage et extinction synchronisés des éclairages),
- le remplacement des luminaires de forte puissance par des luminaires efficaces selon une étude d'éclairage optimisée,
- la modulation des niveaux d'éclairement en heures creuses.

Des orientations ont été prises en ce sens depuis 2008, permettant d'ores et déjà de réduire la consommation spécifique à l'éclairage public de plus de 8 % sur la période 2011-2014.

Strasbourg est la première ville de plus de 100 000 habitants à avoir signé en 2015 la charte de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

Les engagements concernent la réduction globale des émissions nocturnes dans l'environnement, la maîtrise de l'orientation de la lumière et la réduction de la consommation d'énergie.

VALORISER LES ACTIONS ET LE TERRITOIRE



EVALUER ET PROMOUVOIR LES PROJETS PILOTES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

Afin d'agir avec le maximum de cohérence et d'efficacité, les projets pilotes initiés ou à venir feront l'objet d'une évaluation dans le but de capitaliser l'expérience et de progresser dans les pratiques.

Au-delà des évaluations et retours d'expériences internes, la participation à des concours nationaux permet également le jugement de ces démarches par leurs pairs.

Dans ce domaine de multiples actions récentes ont été récompensées et en particulier :

- en 2010, la Ville et l'Eurométropole ont obtenu les Trophées de l'eau, une récompense remise par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour récompenser la démarche Zéro pesticide déployée sur l'ensemble de l'espace public,
- le nouvel aménagement de la place d'Austerlitz et du quartier de la Krutenau a été récompensé par une victoire d'argent » aux Victoires du Paysage 2012. Cette place située au centre-ville et récemment réaménagée est un exemple d'îlot de nature au cœur de la ville. D'un espace minéral et froid, elle s'est transformée en espace polyvalent et végétalisé que les habitants et la faune n'ont pas tardé à se réapproprier,
- en 2012, une récompense nationale a été décernée par Natureparif pour les actions en faveur de la biodiversité

menées à Strasbourg (4 libellules en 2012) et la Communauté urbaine a été nommée dans la catégorie des intercommunalités,

- le label Eco-jardin vient petit à petit récompenser depuis 2013 la gestion de chacun des 6 principaux parcs du territoire (parc de l'Orangerie, du Pourtalès, Schulmeister, jardin des 2 rives, de la Citadelle et récemment du Heyritz) pour leurs qualités paysagères et écologiques.
- Dans le cadre du Grand prix national du génie écologique, remis par le ministère de l'écologie, le Grand prix 2014 a été décerné à la Communauté urbaine de Strasbourg pour la restauration d'un réseau de zones humides. Ce prix récompense la création de 2 zones humides à Eckbolsheim et Ostwald, la restauration de plusieurs kilomètres de cours d'eau (Muhlbach à Eckwersheim et Canal des Français à Strasbourg-Robertsau) et la mise en valeur de ces réalisations par des actions d'éducation à l'environnement.
- En 2014 également, Strasbourg a été distinguée comme « Capitale Française de la Biodiversité » sur les thématiques « Agriculture urbaine et biodiversité » dans le cadre du concours organisé par l'agence régionale pour la biodiversité en Ile-de-France (Natureparif),
- Enfin en 2015, c'est le Grand Prix de l'aménagement urbain et paysager qui est venu récompenser le parc du Heyritz, qui fait l'unanimité, aussi bien pour les Strasbourgeois que pour les professionnels du paysage.



REMERCIEMENTS

La Ville de Strasbourg remercie vivement l'ensemble des participants aux ateliers professionnels et citoyens, et particulièrement les experts référents qui ont participé aux débats aux côtés des animateurs du groupement 48°Nord/Auprès de mon arbre/Mon jardin nature.

PROFESSIONNELS

- Agence Digitale Paysage
- Arte
- Association Syndicale Centre Halles ASCH - CEGIP
- Biocoop Quai des Halles
- Chambre d'Agriculture Régionale d'Alsace
- COFELY – AXYMA
- Fédération Française du Paysage Alsace - Lorraine
- Foyer Moderne de Schiltigheim
- INPS Paysagiste Concepteur
- L'en vert du décor
- Nature et technique
- Nungesser
- OPABA
- Ordre des architectes - Conseil régional d'Alsace
- Rectorat de Strasbourg
- SCOP Espaces Verts
- Thierry Muller Espaces Verts

CITOYENS

- Représentants des 3 ateliers de quartiers
- Association des Habitants Bourse-Austerlitz-Krutenau
- Association des Habitants du Quartier Gare
- Association Eco Conseil
- Association Envie de Quartier
- Association la Maison du Compost
- Association Parc Naturel Urbain
- Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de la Robertsau
- Association Strasbourg Initiation Nature Environnement
- Club Vosgien

- Espaces verts et Nature
- Fondation Terra Symbiosis
- Jardin Partagé du Quartier Gare

EXPERTS

- ADEUS
- Association SAMU de l'environnement
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin
- CNRS - DEPE - IPHC
- Conservatoire Botanique d'Alsace
- Conservatoire des Sites Alsaciens
- ENGEEES, laboratoire GESTE
- Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace
- Haies vives d'Alsace
- Ligue pour la Protection des Oiseaux
- Office des données naturalistes d'Alsace
- Société Botanique d'Alsace
- Université de Strasbourg Faculté de géographie et d'aménagement -Laboratoire LIVE
- Faculté des Sciences Sociales (MISHA) - Laboratoire DynamE

COLLECTIVITÉS ET GESTIONNAIRES D'ESPACE PUBLIC

- Conseil Départemental du Bas-Rhin
- Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
- Maison d'arrêt de Strasbourg
- Région Alsace
- Ville d'Illkirch-Graffenstaden

TRAVAILLER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE AUTOUR DE LA NATURE À STRASBOURG

Deux pistes principales vont être explorées :

- la mise en valeur du patrimoine naturel strasbourgeois,
- la possibilité de créer un évènement alliant culture et nature.

La découverte de la ville au travers de sentiers thématiques et d'activités spécifiquement orientées vers la « nature en ville » est déjà en cours. De nombreux cheminements didactiques ont été aménagés dans les réserves naturelles ou sur les berges des cours d'eau. Dans le cadre du PNU, des points d'accueil et sentiers de randonnées thématiques ont été créés. Le patrimoine constitué par les arbres remarquables ou encore l'exposition « Safari urbain » proposée en 2015 au parc du Heyritz participent également à cette mise en valeur. D'autres réalisations vont venir étoffer ce volet dès 2016.

CRÉDITS PHOTO:

- Emeline Ball – Auprès de mon arbre
- Florian Franck- Neumann – 48°Nord
- Philippe Ludwig – Mon Jardin Nature
- Suzanne Brolly – Eurométropole
- Pierre Buchert – Eurométropole
- Alain Diedrichs – Eurométropole
- Jérôme Dorkel – Eurométropole
- Rémy Gentner – Eurométropole
- Adine Hector – Eurométropole
- Mickaël Malfroy Camine – Eurométropole
- Bruno Streifer – Eurométropole
- Benjamin Virely – Eurométropole
- Gilles Lecuir – Natureparif
- Patrick Bogner
- Vincent Boussez
- Geneviève Engel
- Laurent Geslin
- Claudine Marchal
- Haies Vives d'Alsace
- LPO Alsace
- SINE Bussière
- Frantisek Zvardon





MISSION
ZÉRO
pesticide